

PV VILLE DE GRAVELINES

PROGRESSION MUNICIPALE DES CONSTITUANTS
DU MANDAT COMMUNAL 2023-2029

- *Intervention du CNPE de Gravelines*

Désignation du secrétaire de séance

1. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s 2023/029 à 2023/039)

A. **PERSONNEL COMMUNAL :**

2. Création des emplois permanents
3. Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
4. Autorisation de recrutement d'agents vacataires
5. Plan de formation 2023

B. **ADMINISTRATION GENERALE:**

6. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
7. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
8. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
9. Désignation des membres de la Commission délégation de service public
10. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
11. Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
12. Exercice du droit à la formation des élus – Dépenses de formation – Débat annuel – Année 2023
13. Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

C. **VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE :**

14. Attribution des subventions 2023 – Conventions avec les Associations
15. Bilan du Fonds d'Actions Citoyennes – année 2022

D. **SPORTS :**

16. Convention de subventionnement SAEMS BCM/Ville de Gravelines
17. Subvention à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs
18. Conventions avec les associations pour le versement des subventions pour l'aide au développement ou au maintien du sport de haut niveau
19. Subvention exceptionnelle à l'Association « USG Char à Voile »
20. Subvention exceptionnelle à l'Association « Gravelines Aviron »
21. Subvention exceptionnelle à l'Association « Gravelines Athlétisme »
22. Subvention exceptionnelle à l'Association « Gravelines Triathlon »

E. **CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :**

23. Convention de résidence de création longue durée entre la Ville et la Compagnie Libre d'Esprit – Années 2021 à 2023 – Subvention 2023
24. Contrat d'objectifs de développement de la lecture publique entre la Ville et le Département du Nord
25. Subvention exceptionnelle à l'Association « Art et Estampe »

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

26. Bilan du Fonds d'Initiatives Jeunes – année 2022

G. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

27. Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2021-2024 – Attribution de la subvention 2023
- Association AGATE Côte d'Opale
28. Projet « Ville à vélo » - Conventions d'objectifs 2023 avec les Associations autour du vélo

H. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

29. Bilan 2022 des acquisitions et cessions immobilières

I. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :

30. Convention Cadre 2022-2024 de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Avenant n°2

J. ACTION SOCIALE :

31. Convention pluriannuelle d'objectifs 2021 - 2024 –Attribution de la subvention 2023
- Association Atouts Ville – Avenant n°4
32. Convention pluriannuelle d'objectifs 2021 - 2024 – Attribution de la subvention 2023
- Association AGIR – Avenant n°3
33. Dénomination de l'Espace Santé - rue du Béguinage

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

34. Présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2022
35. Compte Administratif 2022
- Rapport de présentation
36. Affectation des résultats de l'exercice 2022
37. Budget Primitif 2023
- Rapport de présentation
38. Dépenses à imputer aux Comptes 6232 et 6257
39. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2023
40. Participation de la Commune aux dépenses du syndicat intercommunal des Rives de l'Aa et de la Colme

❖ ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

41. Enquête publique – Société VERKOR – projet de gigafactory à Bourbourg et Craywick
– Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire : Bien, écoutez on m'a toujours dit que la ponctualité était la politesse des rois, je ne sais pas si nous sommes des rois en tout cas nous essayons modestement d'agir pour cette commune de Gravelines. On me dit que le benjamin de notre séance est Mr Modou FALL, bien connu dans les services du CNPE, Monsieur le Directeur Délégué, si vous voulez bien procéder à l'appel.

(Monsieur FALL procède à l'appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN,
Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame KERCKHOF-
LEFRANC,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Bien merci Mr Modou FALL, le quorum étant atteint nous pourrons délibérer valablement donc je lève la séance pour accueillir Sylvain VITÉ Directeur Délégué en charge de l'ancrage territorial au sein du CNPE de Gravelines, il m'a semblé important que nous puissions avoir des éléments d'actualité de la centrale. Vous connaissez tous les enjeux qui se profilent sur ce site majeur, je vais donc laisser le soin à Sylvain VITÉ de nous expliquer un peu ce qui est en cours et en préparation, merci.

(Suspension de séance) Intervention du CNPE de Gravelines

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire : Bien donc je réouvre la séance il me faut désigner un secrétaire de séance, donc je propose Christelle DENEUVILLE, si celle-ci en est d'accord, pour être secrétaire de séance et donc réaliser intégralement le compte-rendu... Voilà...

Madame DENEUVILLE : Oui, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Non, non, vous aurez l'appui des services administratifs, ne soyez pas inquiète. Je ne voudrais pas que vous consaciez toutes vos soirées à ce compte-rendu, j'aurai l'appui des services. Bien, merci Mme DENEUVILLE.

Monsieur le Maire : Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire.

1. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°2023/029 à 2023/039) :

2023-029	Musée de Gravelines - Vente de gravures
2023-030	Grille tarifaire - Petit train - Actualisation
2023-031	Sportica - Modernisation du plateau multisport - Demande de subvention - Département
2023-032	Sportica - Modernisation du plateau multisport - Demande de subvention - Fonds vert
2023-033	Séjours de classe de neige / Association Evasion 78 / Acte modificatif n°2
2023-034	Demande de subvention à la Région HDF/Ouverture des bains 2023
2023-035	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Association Gravelines Kayak VA'A/PAarc des Rives de l'Aa - 2023
2023-036	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Association Trip'n Kite /PAarc des Rives de l'Aa - 2023
2023-037	Contrat de prêt à usage ou commodat Ville/Syndicat SUD - Sallès 1 et 2 - Lot 3 ZAE "La Semeuse"
2023-038	Contrat de prêt à usage ou commodat Ville/Syndicat UNSA - Avenant 1
2023-039	Musée du dessin et de l'estampe originale - Dons d'œuvres de 2013 à 2016

Monsieur le Maire : Elles sont peu nombreuses, des demandes de subventions au Département, à l'Etat pour notre complexe de Sportica, voilà on ne veut pas être les seuls à pourvoir à sa modernisation attendue donc on souhaite que différentes collectivités s'engagent à nos côtés car Sportica c'est bien sûr Gravelines mais Sportica c'est avant tout aussi la Région, la grande

Région avec tout ce qui se passe dans cet équipement donc on a sollicité les collectivités pour nous aider, on verra lesquelles répondent à l'appel, et on fera forcément la publicité de celles qui répondent et puis on dira aussi celles qui ne répondent pas. À un moment donné, il faut que chacun assume et se positionne sur cette volonté, cette nécessité de moderniser Sportica. Comme je le dis souvent la Région a refait, en son temps, le stade couvert de Liévin intégralement cela a coûté quand même plusieurs dizaines de millions d'euros, on a aussi investi dans le stade Bollaert à Lens. Aujourd'hui c'est le tour de Sportica car Sportica c'était la Région au départ, il y avait même pendant des années une subvention de fonctionnement de la Région à Sportica, les plus anciens s'en souviennent. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Monsieur le Maire : « Personnel communal », 4 délibérations Mr GERAERT, vous avez la parole.

A. PERSONNEL COMMUNAL :

2. Crédit des emplois permanents :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Filière	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
TECHNIQUE	Adjoint technique - temps non complet 28h/s	Adjoint technique - temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 03 mars 2023.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

3. Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L.332-23.2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale et des activités saisonnières sportives, culturelles et d'animation de la Commune, il est nécessaire de renforcer les services municipaux pour l'encadrement des stages sportifs, les manifestations festives et culturelles, l'entretien de la voirie et des espaces verts, etc.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23.2° du Code précité ;

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23.2 du Code précité ;

A ce titre, seront créés les emplois suivants :

Grade	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint administratif	C	Temps complet	20
Adjoint technique	C	Temps complet	85
Adjoint du patrimoine	C	Temps complet	15
Educateur des APS	B	Temps complet	17
Opérateur des APS	C	Temps complet	70
Adjoint technique	C	Rémunéré au nombre d'heures effectuées	5
Adjoint d'animation	C	Temps complet	10

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

4. Autorisation de recrutement d'agents vacataires :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Les collectivités territoriales sont amenées à recruter des vacataires pour effectuer des tâches précises, ponctuelles et limitées à l'exécution d'actes déterminés.

Le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduit dans le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public, une définition des vacataires, pour les exclure du champ d'application du décret du 15 février 1988.

Les vacataires ne sont donc pas des agents contractuels de droit public. Ainsi, l'article 1^{er} du décret du 15 février 1988 indique que « *les dispositions du présent décret ne sont [...] pas applicables aux agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés* ».

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires au cours de l'année afin d'effectuer les missions reprises dans le tableau ci-dessous :

Missions	Nombre de vacataires
Examinateur pour les services artistiques	16
Serveur pour les manifestations protocolaires	25
Animateur pour les manifestations sportives ou festives	5

Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un forfait.

Monsieur le Maire sera chargé de la validation des besoins concernés ainsi que de la détermination de leur rémunération selon les missions et profil des vacataires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

5. Plan de formation 2023 :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

L'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifié par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, prévoit la présentation du plan de formation de la collectivité à l'assemblée délibérante.

Le plan de formation prévoit sur une période annuelle les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et le développement de la Collectivité.

Au-delà de la cotisation obligatoire de 0,9 % de la masse salariale versée annuellement au CNFPT, la ville de Gravelines a consacré en 2022, 58 000 euros pour son budget formation.

Un investissement important a été mené dans le cadre de la prévention de l'hygiène et la sécurité au travail avec une priorité donnée aux formations liées à la sécurité (habilitations électriques, CACES, permis, nacelle, etc.).

Pour l'année 2023, le budget alloué aux formations, hors CNFPT, s'élève à 60 000 euros.

Le plan de formation est élaboré en s'appuyant sur les besoins exprimés par les agents lors des évaluations et sur la campagne de recensement des besoins en concordance avec les axes prioritaires de formation définis par la Collectivité.

Les axes de formation prioritaires pour 2023 sont les suivants :

- La poursuite des actions de formations obligatoires dans les domaines de la sécurité (habilitations électriques, CACES, permis, formation des agents de police municipale, etc)
- L'actualisation des compétences des agents en matière de secourisme et la mise en œuvre de formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- Le perfectionnement des agents dans les logiciels métiers
- L'adaptation et le perfectionnement des agents afin de répondre à l'évolution de leurs missions
- L'accompagnement des agents dans l'actualisation de leurs compétences
- La poursuite des itinéraires de formation liés aux missions d'encadrement, d'intervenants marchés publics
- La poursuite des formations obligatoires (intégration, professionnalisation suite au 1^{er} emploi, poste à responsabilité, etc)
- Les préparations des concours et examens professionnels

Ces propositions d'actions répertoriées dans les documents joints pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques des agents. Il sera

alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de la collectivité et aux sollicitations du personnel.

Le Comité Social Territorial réuni le 03 mars 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr GERAERT pour ces délibérations qui je pense ne poseront pas de problème particulier, on a commencé à recruter les personnels saisonniers pour les services des sports notamment qui nécessitent des diplômes et là on va ouvrir bien évidemment à toutes celles et ceux qui postulent chaque année pour travailler 1 mois dans les services cet été, et on le verra après on aura aussi d'autres recrutements complémentaires à mener auprès de jeunes notamment titulaires du BAFA mais nous en parlerons dans quelques instants.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Les délibérations 6 à 11 sont dépendantes d'une notification de nos collègues de l'autre groupe que nous n'avons pas eue à ce stade donc je les réinscris comme il est de droit à chaque conseil municipal et nous poursuivrons jusqu'à ce que nous obtenions les noms des remplaçants des personnes siégeant dans ces commissions.

B. ADMINISTRATION GENERALE: points 6 à 11 retirés de l'ordre du jour

6. **Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre ;**
7. **Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu ;**
8. **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;**
9. **Désignation des membres de la Commission délégation de service public ;**
10. **Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu ;**
11. **Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu.**

Monsieur le Maire : Ce qui nous amène à la délibération 12 avec le droit à la formation des élus et je remercie les collègues qui suivent ces formations, et qui quelque part, s'enrichissent de ces apports, je vais demander à Mme DENEUVILLE de nous présenter une perspective, c'est bien cela.

12. **Exercice du droit à la formation des élus – Dépenses de formation – Débat annuel – Année 2023 :**

Madame Christelle DENEUVILLE, rappelle au Conseil que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil a, par délibération en date du 1^{er} juillet 2020, déterminé les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau, repris en pièce jointe et annexé au Compte Administratif, récapitule les actions de formation des élus financées par la Commune.

Il convient aujourd’hui de déterminer les crédits ouverts pour l’exercice du droit à formation des élus au titre de l’année 2023 et de procéder au débat annuel sur la formation des membres du Conseil afin de fixer les nouvelles orientations de la formation.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne pouvant être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil Municipal et ne pouvant excéder 20% de ce même montant.

Il est proposé au Conseil de fixer les crédits ouverts au titre de l’année 2023 à 10 000 euros.

Conformément à l’ordonnance n°2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux ratifiée par la loi n°2021-771 du 17 juin 2021, le budget formation ne prend en charge que les dépenses d’enseignement des formations :

- Relatives à l’exercice du mandat d’élue local figurant au répertoire des formations arrêtées par le Ministre chargé des Collectivités Territoriales, et
- Délivrées par un organisme agréé par Ministre chargé des Collectivités Territoriales.

Il est également proposé au Conseil de débattre sur la formation des élus afin de fixer les nouvelles orientations de la formation qui pourront notamment porter sur les thèmes suivants :

- Les fondamentaux de l’action publique locale ;
- La communication et relations publiques ;
- La gestion de crise : les bonnes pratiques ;
- L’attractivité et le développement du territoire ;
- Les formations favorisant l’efficacité personnelle (la gestion de l’image personnelle, la prise de parole en public...) ;
- Le budget d’une commune ;
- La démocratie participative ;
- Législation funéraire et gestion des cimetières ;
- Et plus généralement toutes les thématiques en lien avec l’exercice du mandat.

Les demandes de formation devront être adressées au Maire et seront acceptées dans la limite des crédits disponibles. Au cas où plusieurs demandes seraient en concurrence et les crédits insuffisants, le Maire et les élus concernés se concerteront. A défaut d’accord, sera favorisé l’élue qui aura effectué le moins de jours de formation.

Chaque élue ayant été amené à exposer son point de vue, le Conseil Municipal déclare que le débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal a eu lieu conformément l’article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales précité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l’unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE vous avez pu, pour votre part, suivre une formation importante sur la gestion des concessions funéraires et la gestion des endroits à inhumation, c'est quand même un sujet ô combien technique, important et donc saluer les collègues aussi qui ont géré la formation « Mieux communiquer, s'affirmer dans son rôle d'élu », vaste sujet, voilà. Je pense qu'on sera tous d'accord, 10 000 euros c'est raisonnable par rapport au budget de notre commune.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : La désignation d'un référent déontologue des élus locaux.

13. Désignation d'un référent déontologue des élus locaux :

Madame Christelle DENEUVILLE, rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes consacrés dans la charte de l'élu local.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local fixe les modalités et critères de sa désignation qui doit intervenir avant le 1^{er} juin 2023.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Elles peuvent être assurées par :

- une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ou
- un collège, composé de personnes.

Le référent déontologue est tenu au respect du secret professionnel et de la discréetion professionnelle pour les faits qu'il sera appelé à connaître.

Il est aujourd'hui proposé de désigner **Monsieur Richard OLEK** référent déontologue de la Commune de Gravelines jusqu'à la fin du mandat.

Il est proposé au Conseil de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est également proposé au Conseil d'approuver la procédure de saisine du référent déontologue selon les modalités et conditions d'examen suivantes :

- La saisine du référent déontologue se fera par écrit, par courrier adressé comme suit : Référent déontologue – Hôtel de Ville – Place Albert Denvers – 59820 Gravelines.
- Les requérants seront informés par courrier de la recevabilité de leur requête.
- Les avis rendus par le référent déontologue seront confidentiels, formulés par écrit et envoyés par courrier sous pli confidentiel.

- Les courriers précités seront adressés directement et personnellement à l'élu ayant sollicité l'avis du référent déontologue.
- La commune se chargera de mettre à disposition du référent déontologue, le cas échéant, les moyens matériels nécessaires à l'exécution et au bon déroulement de sa mission.
- La mission du référent déontologue ne donnera pas lieu à rémunération.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE donc notre ex collègue Richard OLEK bien connu qui a exercé les fonctions de Président de la Commission des Finances pendant de nombreuses années s'acquittera avec motivation de cette tâche, je le remercie d'avoir bien voulu accepter de l'exercer. Je vous remercie de votre confiance, chers collègues, sur cette désignation.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Marylène BEAUSSART vous avez 2 délibérations avec tout d'abord l'attribution des subventions, conventions avec les associations mais aussi le bilan du FAC.

C. VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE :

14. Attribution des subventions 2023 – Conventions avec les Associations :

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget.

Rappelle également l'obligation résultant des dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les Associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est proposé au Conseil :

- D'attribuer les subventions suivant le tableau joint en annexe, conformément à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme reprises au Budget Primitif.
- De conclure une convention définissant les conditions d'octroi des subventions avec chacune des associations pour lesquelles le montant octroyé atteint 4 000 euros suivant le modèle annexé à la présente délibération.

Il est rappelé au Conseil la délibération du 16 décembre 2022 décidant du versement d'avances sur subventions à certaines associations afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour démarrer l'exercice 2023. Pour les associations concernées, le montant des

avances ainsi accordées est à déduire du montant global définitif accordé dans le cadre de la présente délibération.

Les dossiers de demande de subventions des Associations ont été présentés aux Commissions afférentes.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

15. Bilan du Fonds d'Actions Citoyennes – année 2022 :

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la convention passée avec l'Association ATOUTS VILLE qui gère le Fonds d'Actions Citoyennes et les termes de la délibération du 17 Juin 1998 qui prévoit que chaque année, un bilan détaillé et chiffré d'évaluation des sommes et prestations octroyées est à présenter devant le Conseil Municipal.

Le bilan du Fonds d'Actions Citoyennes de l'année 2022, a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Citoyenneté, Démocratie Locale et Vie associative ».

Le bilan pour 2022 est donc présenté au Conseil Municipal.

Madame BEAUSSART : Pour votre information, 15 dossiers ont été traités cela représente la participation de 595 citoyens, en majorité pour la fête des voisins pour une somme de 3 493,22 €. Je tiens aussi à rappeler que pour toute information sur le FAC il est possible de consulter l'application « Gravelines et vous » ainsi que la Maison des Associations et du Citoyen.

Monsieur le Maire : Merci Mme BEAUSSART, c'est clair et synthétique. La Fête des Voisins 2023 se déroulera quand ?

Madame BEAUSSART : Le 2 juin 2023.

Monsieur le Maire : Voilà, réservez bien votre soirée du 2 juin, de manière à ce que vous puissiez aller les saluer... Nous avons un enthousiasme pour cette édition 2023 ?

Madame BEAUSSART : Pour l'instant, nous n'avons pas encore lancé les dossiers pour les réunions mais en principe, oui il y a toujours un engouement.

Monsieur le Maire : Bien, nous allons en faire la publicité, je regarde les services de la communication, le 2 juin est pointé. C'est un quel jour ? Un vendredi, voilà, une fin de semaine bien évidemment.

Monsieur le Maire : Nous enchaînons avec le chapitre des sports, Mme DENEUVILLE. Convention de subventionnement avec la SAEMS du BCM.

D. SPORTS :

16. Convention de subventionnement SAEMS BCM/Ville de Gravelines :

Madame Christelle DENEUVILLE, rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L.113-2 du Code du Sport les Collectivités Territoriales, moyennant la passation d'une convention, peuvent accorder des concours financiers aux clubs sportifs si ceux-ci remplissent une mission d'intérêt général.

De par l'image de la Ville que le BCM véhicule – fondée sur le respect de l'éthique sportive – des valeurs de loyauté et de fair-play – de son dynamisme et de par sa participation aux manifestations locales, la SAEMS du BCM exerce une activité irremplaçable d'animation sociale des quartiers, d'intégration et d'éducation des jeunes Gravelinois. En effet, l'importance de cette activité d'intérêt général déployée par le BCM, compte tenu des résultats sportifs obtenus ces dernières saisons permettent d'occuper les jeunes, de les faire adhérer et obtenir des résultats importants en termes d'intérêt et d'adhésion de la jeunesse aux activités sportives et à leurs aspects pédagogiques.

Plus largement, le BCM est un outil privilégié de sensibilisation de la population locale à des valeurs de citoyenneté et d'épanouissement à travers le sport. Les actions citoyennes mises en place en partenariat avec la municipalité auprès des différents publics (Maison de quartier – Mission Locale – Scolaires – Clubs locaux & Entente Sportive Gravelinoise) en sont un exemple concret.

Ces actions portent également sur les thèmes de l'accessibilité (sport & handicap, féminisation, vocation sociale...), du Développement Durable et de la Santé par le Sport.

Il est donc proposé de conclure avec la SAEMS du BCM une convention de subventionnement fixant le cadre juridique et les objectifs attendus de la SAEMS du BCM en contrepartie de l'octroi d'une subvention de la Commune.

Il est proposé de verser à la SAEMS du BCM : une subvention de **338 000 €** au titre de l'exercice **2023** pour la saison sportive **2022/2023**.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE pour cette subvention au BCM, on espère bien terminer le Championnat, il y a encore quelques matchs importants à venir pour cette saison. Pas de souci ? Merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

- Ne participent pas au vote : Bertrand RINGOT, Christian DEVOS (pouvoir), Alain BOONEFAES et Julien VEYER

Monsieur le Maire : Subvention à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs, c'est Sportica bien évidemment, Alain MERLEN va nous rapporter cette subvention.

17. Subvention à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs :

Monsieur Alain MERLEN, rappelle au Conseil que des contraintes de fonctionnement ont été imposées à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs lors de sa création, contraintes reprises dans les statuts de l'Etablissement, adoptés par le Conseil Municipal : accès gratuits des équipements sportifs notamment pour les Associations (représentant près de **9 887,5 heures** d'utilisation par an) et les écoles gravelinoises (**1 056 heures** pour l'année scolaire), accueil des stages sportifs (à chaque période de vacances scolaires) et de diverses manifestations organisées par la Ville.

En outre, la spécificité de l'équipement, son dimensionnement et la présence d'une piscine, représente une charge importante, hors normes, pour la Régie. La répercussion de cette charge sur la politique tarifaire n'est pas envisageable : elle serait, d'une part, incompatible avec la vocation publique et sociale de l'équipement et d'autre part, entraînerait une baisse de fréquentation de l'équipement.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer pour 2023 à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs une subvention d'un montant de **4 208 016 €** (dont **172 016 €** au titre du cinéma), conformément à l'article L.2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet le subventionnement des cinémas réalisant une moyenne hebdomadaire inférieure à 7 600 entrées.

A préciser qu'une avance de subvention à hauteur de **1 132 339 €** (dont **57 339 €** au titre du cinéma) a déjà été versée pour la période de janvier à avril 2023, qui a fait l'objet d'une délibération du 16 décembre 2022.

Par conséquent et après déduction du montant de cette avance, le montant restant à verser à la RGESL s'élève à **3 075 677 €** (dont **114 677 €** au titre du cinéma).

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr MERLEN, nous reviendrons dans le débat budgétaire sur tous ces éléments de subventions du chapitre 65, vous dire tout de même que pour Sportica on a été amené à rehausser la subvention pour faire face tout simplement au coût des fluides car sur les 3 millions supplémentaires que le groupe ville a à supporter, il y a environ 1 million qui sont fléchés en plus sur Sportica donc 4,2 millions, avant on était plus proche de 3,5 millions de subventions. Nous voilà à 4,2 millions pour aller abonder la hausse du prix du gaz multiplié par 350 %, électricité auquel il faut rajouter 70 %, donc il y a un tiers de cette hausse du coût des fluides, retenez-le, mes chers collègues, qui est fléché exclusivement sur Sportica : 25 000 m² et qui dit piscine dit coût énergétique à la mesure, qui plus est avec une fréquentation à la hausse puisque nous avons regroupé l'ensemble des activités sur la piscine donc forcément cela nécessite aussi des fluides qui vont à l'avenant en consommation. Même ce chiffre-là est en-dessous de ce qui est planifié, on sait qu'on risque même de le dépasser donc c'est tout ce travail qui est fait actuellement sur ces consommations énergétiques difficiles à régler. Voilà pour les explications sur cette hausse qui nous impacte terriblement sur Sportica et qui a nécessité des

efforts budgétaires par ailleurs parce qu'on est globalement à recettes à peu près équivalentes, on le verra après. Pas de souci ? Merci chers collègues.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

« Gravelines Passionnément » vote pour.

- Ne participent pas au vote : Bertrand RINGOT, Marylène BEAUSSART, Christelle DENEUVILLE, Julien VEYER, Daniel WILMOT, Claudine BARBIER, Alain BOONEFAES, Karine VANDERSTRAETEN

Monsieur le Maire : Conventions avec les associations pour le versement des subventions pour l'aide au développement ou au maintien du sport de haut niveau, Karine VANDERSTRAETEN.

18. Conventions avec les associations pour le versement des subventions pour l'aide au développement ou au maintien du sport de haut niveau :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil :

- *Considérant que le sport et les sportifs de haut niveau sont porteurs d'une forte image d'exemplarité et que les valeurs véhiculées par la pratique sportive (règles, performances) représentent un intérêt pour le développement du sport à Gravelines ; la Ville souhaite s'associer et apporter son soutien pour permettre à certains athlètes licenciés dans un club Gravelinois, de se hisser ou de se maintenir au statut de haut niveau.*
- *Considérant également que le sport de haut niveau représente un excellent vecteur de communication pour créer et renforcer la notoriété de la Commune, un dispositif d'aides a donc été étudié et proposé par l'Entente Sportive Gravelinoise.*

Ce dispositif concerne les athlètes qui pratiquent au sein d'une fédération agréée et reconnue par l'Etat. Ces athlètes doivent être âgés de plus de 15 ans, licenciés dans un club gravelinois depuis une saison révolue et s'engager pour la saison à venir avec ce club.

Dans le cadre de la dynamique « Gravelines Ambition 2024 », un nouveau critère met en avant les athlètes au projet Olympique ou Paralympique.

Les catégories d'athlètes pouvant bénéficier des aides :

- Athlètes inscrits sur une liste du Ministère des Sports,
- Athlètes appartenant à un pôle de haut niveau labellisé,
- Athlètes ayant fait l'objet d'une sélection nationale,
- Athlètes ayant réalisé un podium sur un championnat national ou international reconnu,
- Athlètes n'appartenant pas à l'une des catégories définies ci-dessus mais qui seraient détectés comme ayant un fort potentiel.

Le dispositif repose également sur les critères suivants :

- *Le niveau et le palmarès de l'athlète,*
- *Le projet sportif de l'athlète (objectifs, ambitions...),*
- *Volume d'aides mobilisables par l'athlète en fonction de son statut d'athlète,*
- *Volume des aides obtenues en rapport avec le critère précédent,*
- *La cohérence du budget prévisionnel (budget global, part de leur demande ville dans le budget global).*

Les dossiers de demandes d'aides des athlètes ont été déposés par l'association gravelinoise dans laquelle l'athlète est licencié.

Ces demandes ont été instruites par l'Entente Sportive Gravelinoise.

Une liste de 24 athlètes a été examinée et il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

<i>Nom, prénom de l'athlète bénéficiaire Association</i>	<i>Montant de l'aide par athlète</i>
KHELIF Théa - GGVLS	300
BEAUVOIS Eloïse – GRAVELINES ATHLETISME	300
CARDINAEL Sasha – GRAVELINES AVIRON	100
GOESSENS Maya – GRAVELINES AVIRON	200
NION Erwan – GRAVELINES AVIRON	200
MUTEAU Sacha – GRAVELINES AVIRON	100
BONTANT Margaux - GRAVELINES TRIATHLON	300
HENEMAN Guillaume – GRAVELINES TRIATHLON	300
DILLIES Robin – GRAVELINES TRIATHLON	100
Total 1	1 900

De plus, 9 athlètes figurant actuellement dans les 9 meilleurs français dans leur catégorie d'âge ont été repérés et font partie de la Team Gravelines Performances 2023.

Une charte sera établie liant l'athlète, l'Association Entente Sportive Gravelines et la Ville afin de représenter la France et notre Collectivité dans les différents Championnats Internationaux ou aux Jeux Olympiques.

<i>Nom, prénom de l'athlète bénéficiaire Association</i>	<i>Montant de l'aide par athlète</i>
TYBERGHIEN Adrien - BCMGG	400
DUBOIS Albane - GGVLS	600
PLADYS Quentin – GRAVELINES ATHLETISME	400
DRILA Kévin – GRAVELINES ATHLETISME	600
MANIEZ Océane – GRAVELINES ATHLETISME	400

DEVILLARD COUSTRE Rose – GRAVELINES AVIRON	200
NION Romane – GRAVELINES AVIRON	300
LYOEN Olivier – GRAVELINES TRIATHLON	600
PEREL Antoine – GRAVELINES TRIATHLON	600
Total 2	4 100
Total 1 + 2	6 000

Une convention avec la Ville et l'association dans laquelle est licencié l'athlète, sera établie afin de fixer les modalités de partenariat.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme VANDERSTRAETEN, féliciter tous ces athlètes, on a beaucoup de sports nautiques : la voile, l'aviron mais aussi le triathlon et puis l'athlétisme, avec Kévin DRILA qui a quand même réussi une performance quand même exceptionnelle, Vice-Champion de France Elite du triple saut, en athlétisme...

Madame VANDERSTRAETEN : Très exigeant d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Oui, voilà c'est quand même du très haut niveau, il a une chance je pense d'aller aux Jeux, ce serait formidable, en plus il est vraiment originaire de Gravelines...

Madame VANDERSTRAETEN : C'est tout ce qu'on lui souhaite !

Monsieur le Maire : Donc on lui souhaite vraiment cela et puis bon les autres athlètes aussi que je salue collectivement à qui je souhaite le meilleur. Les Jeux en France pour ceux qui auront la chance de vivre cela c'est quand même unique dans la vie d'un athlète. Les sommes restent modiques je tiens à le signaler : 300 €, 100 €, 200 €, l'effort le plus fort est sur Kévin DRILA pour les raisons que je viens de vous évoquer à hauteur de 600 €, bon vous imaginez par rapport à l'importance des frais engagés par ces athlètes qui sont sur des sports amateurs, il faut bien se le dire.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Vous avez encore 4 délibérations, Mme VANDERSTRAETEN sur des événements, je vous propose de les faire successivement.

19. Subvention exceptionnelle à l'Association « USG Char à Voile » :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil :

Dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du Trophée Vauban et du club, l'USG Char à voile a organisé sur la plage de Petit-Fort-Philippe, en collaboration avec la Ville de Gravelines, la 3^{ème} manche des Championnats de France de Char à Voile des classes 2-3 & standard les 1^{er} et 2 avril 2023.

Cette manifestation internationale qui comprend différentes épreuves de courses de chars à voile a réuni les meilleurs pilotes internationaux Français et Européens.

Aussi compte-tenu de l'intérêt pour la Ville d'accueillir un tel événement qui rassemblera de nombreux pilotes, dirigeants et accompagnateurs tout un week-end et afin d'aider l'USG Char à Voile à faire face aux dépenses importantes liées à l'organisation de cet évènement, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame VANDERSTRAETEN : La manifestation s'est très bien déroulée malgré une météo peu clémence malgré tout elle a tenu toutes ses promesses.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

20. Subvention exceptionnelle à l'Association « Gravelines Aviron » :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil :

Depuis 2011, année de mise en service du PAarc des Rives de l'Aa, l'Association Gravelines Aviron s'est mobilisée dans l'organisation de nombreuses manifestations d'envergure nationale et internationale :

- Le championnat interrégional de zone Nord Est chaque année,
- Le match France – Grande Bretagne cadets en 2012,
- Le championnat de France scolaire en 2013,
- Le championnat du Monde Universitaire en 2014,
- Le championnat de France Elite en 2016 et 2020,
- Le championnat d'Europe junior en 2018,
- La journée nationale du huit,
- Les régates d'aviron de mer,
- Une régate internationale chaque année.

Pour 2023, l'Association Gravelines Aviron a été choisie par la Fédération Française d'Aviron pour organiser le championnat de France UNSS/FFSU les 13 et 14 mai 2023 sur le PAarc des Rives de l'Aa.

Cette importante manifestation devrait réunir plus de 1 000 participants provenant des collèges, lycées, universités et grandes écoles de toute la France et fera rayonner la Ville de Gravelines connue pour son dynamisme et ses résultats sportifs, tout en faisant découvrir à ces jeunes, ses magnifiques infrastructures autour du PAarc.

Cette manifestation requiert d'importants moyens humains, logistiques et financiers.

Aussi, il est proposé de verser à l'association Gravelines Aviron, une subvention exceptionnelle de **5 000 €**.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

21. Subvention exceptionnelle à l'Association « Gravelines Athlétisme » :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil :

L'Association Gravelines Athlétisme s'apprête à organiser sa 3^{ème} édition du Meeting Athlétisme Label National au stade du Moulin.

Seules 4 compétitions de ce niveau sont organisées dans les Hauts de France (Amiens, Tergnier, Halluin)

Ce label permettra aux athlètes de bénéficier de toutes les conditions favorables pour se qualifier pour les grands championnats internationaux et de mettre en avant nos meilleurs athlètes locaux et présente un intérêt pour la Commune en termes de notoriété, d'image ainsi que dans le cadre de sa politique en faveur du développement du Sport.

Aussi, il est proposé au Conseil de verser à Gravelines Athlétisme une subvention exceptionnelle de **2 000 €**.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

22. Subvention exceptionnelle à l'Association « Gravelines Triathlon » :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil :

L'Association Gravelines Triathlon s'apprête à organiser les championnats de France Triathlon, distance S 2023 & 2024 sur le site du bassin olympique du PAarc les 3 et 4 juin 2023.

Cette manifestation réunira 550 adultes le samedi et suivant le calendrier international certains des meilleurs champions français. Le dimanche les 630 meilleurs jeunes des catégories minimes, cadets et juniors garçons et filles, sélectionnés dans toutes les régions françaises tenteront de conquérir le titre individuel ou de club.

Aussi, compte-tenu de l'intérêt pour la Ville d'accueillir un tel événement qui rassemblera plus de 1 100 athlètes tout un week-end et afin d'aider l'association Gravelines Triathlon à faire face aux dépenses importantes liées à l'organisation de cet événement, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de **6 000 €**.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme VANDERSTRAETEN, tout cela à chaque fois bien évidemment ce sont des flux économiques tout à fait conséquents, d'ailleurs on en fait l'évaluation, on essaye de vraiment chiffrer au mieux tout cela il y a beaucoup de retombées dans les équipements d'accueil, de restauration, d'hébergement, on se félicite que progressivement le site s'impose dans toutes les fédérations, je pense qu'il y a encore un petit effort avec le canoë kayak que j'aimerais voir un peu plus souvent car on a les 4 disciplines : l'aviron c'est régulier, le triathlon c'est aussi régulier avec cette nouveauté cette année, et le canoë kayak on a déjà eu, mais je pense qu'il faudrait envisager un déplacement, rencontrer le Président de la Fédération Française, je pense que régulièrement les dirigeants changent, les Présidents de Ligue changent, voilà il faut entretenir le lien et se rappeler à leur bon souvenir et je pense qu'on a vraiment l'outil pour permettre des compétitions de très haut niveau donc on se félicite de tous ces évènements et tous ces jeunes qui pratiquent le sport et la Région nous suit, je tiens à le dire aussi, on est vraiment bien suivi par le Conseil régional sur tous ces évènements, il faut s'en féliciter.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre Culture – Patrimoine – Relations extérieures, Mme KERCKHOF, vous avez 3 délibérations.

Madame KERCKHOF : 2 Monsieur le Maire, la 3^{ème} ce sera Mme RIOT.

Monsieur le Maire : Bien, c'était votre pôle donc j'avais raisonné en termes de pôle.

Madame KERCKHOF : Oui dans ce sens-là, oui.

E. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES : E

23. Convention de résidence de création longue durée entre la Ville et la Compagnie Libre d'Esprit – Années 2021 à 2023 – Subvention 2023 :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, rappelle au Conseil la délibération du 28 Septembre 2021 approuvant la mise en place d'une convention de résidence de création longue durée entre la « Compagnie Libre d'Esprit » et la Ville de Gravelines. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'une durée de 3 années (2021, 2022, 2023) et repose sur le programme d'actions qui visent à :

- Favoriser la mixité des populations et s'adresser à un public éloigné ;
- Inciter à la mobilité, aux échanges et aux découvertes artistiques ;
- Accompagner les parcours artistiques voire professionnels ;
- Valoriser la place de l'éducation populaire, de l'action sociale et solidaire dans les actions culturelles ;
- Renforcer les partenariats culturels entre structures et domaines.

Cette convention prévoit le versement par la Ville d'une subvention de 15 000 € pour chacun des exercices 2021, 2022 et 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2023 d'un montant de 15 000 €.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

24. Contrat d'objectifs de développement de la lecture publique entre la Ville et le Département du Nord :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Le schéma départemental de développement de la lecture publique 2021-2026, adopté le 14 décembre 2020 par le Département du Nord prévoit que des contrats d'objectifs entre la Médiathèque Départementale du Nord et les Communes partenaires soient mis en place.

Ces contrat d'objectifs ont pour but d'établir un état des lieux et de proposer aux nordistes une offre de lecture publique de qualité, plurielle et adaptée au territoire.

Il est proposé de signer le contrat d'objectifs entre la Ville de Gravelines et le Département du Nord afin de poursuivre le partenariat entre la Médiathèque Municipale de Gravelines et la Médiathèque départementale du Nord.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame KERCKHOF : La 2^{ème}, ce n'est pas vraiment une délibération, enfin... Il est proposé de signer un contrat d'objectifs entre la ville de Gravelines et le Département du Nord parce que le Département du Nord a adopté un schéma de développement de la lecture publique qui court de 2021 à 2026 et ce contrat a été mis en place, il est déjà mis en place. Il s'agit maintenant d'analyser les critères tels que : amplitude d'ouverture, nombre d'agents, surface de l'établissement, politique d'animation etc... Pour la médiathèque de Gravelines, tous les critères sont remplis et ce contrat nous permet déjà de disposer d'expositions, de mallettes pédagogiques, d'outils de médiation autour du livre et de la lecture.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Merci Mme KERCKHOF et donc Mme RIOT, si vous voulez bien enchaîner.

25. Subvention exceptionnelle à l'Association « Art et Estampe » :

Madame Nathalie RIOT, expose au Conseil :

L'Association Gravelinoise « Art et estampe » a pour objectif de soutenir et promouvoir l'art de l'estampe et de la gravure sous toutes ses formes.

Dans ce cadre, l'association « Art et Estampe » a monté un projet de concours international de gravure qui sera accompagné d'une exposition dans la Salle du pilier, salle d'exposition du Musée, et sera ouverte au tout public du 9 au 30 septembre 2023.

L'appel à projet pour participation à ce concours est international et tout artiste pratiquant la gravure, quelle qu'en soit la technique, pourra soumettre ses œuvres.

La Ville de Gravelines est partenaire de ce projet qu'elle accompagne au travers de sa présence dans les différents jurys ainsi qu'au travers du travail d'expertise et du travail technique des équipes du Musée sur l'ensemble du projet.

L'exposition « Gravure en Nord » concernera le public amateur mais aussi le tout public et sera accompagnée de diverses actions de promotion, de médiation, de démonstrations afin de sensibiliser le grand public à l'estampe.

Afin de permettre à l'association de créer cet événement, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 000 €**.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Bien, notre musée du dessin et de l'estampe est très fréquenté par un public de connaisseurs sur cette thématique, de nombreux Flamands, j'ai pu le constater encore récemment merci à Mme KERCKHOF et Mme RIOT. Merci, pas de souci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Petite enfance – Enfance – Jeunesse, un sujet qui nous mobilise, Mme DEVOS.

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

26. Bilan du Fonds d'Initiatives Jeunes – année 2022 :

Madame Aurore DEVOS, rappelle la convention passée avec l'Association Atouts Ville qui gère le Fonds d'Initiatives Jeunes et les termes de la délibération du 30 Novembre 1998 qui prévoit que chaque année, un bilan détaillé et chiffré d'évaluation des sommes et prestations octroyées est à présenter devant le Conseil Municipal.

Le bilan du Fonds d'Initiatives Jeunes de l'année 2022, a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de mémoire et Insertion professionnelle des 16/25 ans ».

Le bilan pour 2022 est donc présenté au Conseil Municipal.

Madame DEVOS : Sur une enveloppe annuelle de 15 000 €, il y a eu 10 532,63 € distribués soit 95 jeunes âgés entre 12 et 25 ans qui ont pu bénéficier de ce FIJ. 71 jeunes sur 95 ont eu ce FIJ pour une formation, 49 pour le PSC1, 22 pour BAFA base et approfondissement, et 24 jeunes ont eu ce FIJ pour un départ autonome, des études et stages à l'étranger, des stages scolaires en France, humanitaires, on a eu également une jeune fille qui est partie comme jeune fille au pair, des projets sportifs et des voyages scolaires. Les pays explorés ont été l'Espagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Canada, l'Italie, l'Irlande, le Maroc. Pour 2023, je rappelle que dans le cadre du plan d'économie, c'est une enveloppe de 13 000 € qui sera affectée au dispositif.

Monsieur le Maire : Merci Mme DEVOS, excellent dispositif dont on se félicite avec cette convention qui est réalisée avec Atouts Ville qui gère ce FIJ pour le compte de la ville de Gravelines. Pas de souci et on poursuit.

Monsieur le Maire : Monsieur NOTEBAERT vous avez 2 délibérations sur ce chapitre Environnement – Cadre de Vie.

G. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

27. Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2021-2024 – Attribution de la subvention 2023 - Association AGATE Côte d'Opale :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil l'obligation résultant des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Par délibération en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2021-2024 avec l'Association AGATE COTE D'OPALE permettant la réalisation et le financement d'études sur les questions du bruit industriel et des poussières sédimentables,

L'article 3 de cette convention prévoit un renouvellement annuel chaque année par voie d'avenant sous réserve de la présentation par l'association d'un programme d'actions,

L'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement sur la Côte d'Opale fait office de structure d'information et de concertation relatives à la thématique de l'environnement, et plus particulièrement de l'environnement industriel. Elle œuvre sur un territoire couvrant les arrondissements de Dunkerque, Boulogne sur Mer, Calais, Montreuil sur Mer et Saint Omer.

Elle gère notamment les moyens humains et financiers du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) et de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de Gravelines.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles est le reflet du souhait de tous les acteurs locaux d'appliquer les principes de gouvernance locale et de développement durable dans les décisions, projets d'aménagements et études et d'intégrer les préoccupations environnementales dans les décisions locales. A ce titre, il gère le réseau de capteurs de poussières sédimentables sur la Commune de Gravelines et le réseau de mesure du bruit DkBEL.

Pour l'année 2023, l'Association propose de maintenir son programme de surveillance et d'identification des poussières sédimentables définie dans l'axe 1 de la convention d'objectifs (réseau de mesure de poussières sur son territoire).

En effet, l'année 2022 a été marquée par la fermeture de l'entreprise SEABULK.. Si ce site constituait un contributeur important de poussière, il était également l'un des financeurs du réseau de surveillance des poussières sur notre territoire.

Il convient par conséquent d'aider le SPPPI à maintenir le réseau de surveillance afin de contrôler le niveau d'émission des autres industriels présents sur la zone.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à conclure l'avenant 2023 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 avec l'association AGATE COTE D'OPALE à intervenir
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la réalisation des objectifs, par le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 euros pour l'année 2023.

La Commission Extra-Municipale « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

28. Projet « Ville à vélo » - Conventions d'objectifs 2023 avec les Associations autour du vélo :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Vu l'obligation résultant des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé au Conseil les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Vu la délibération cadre du Conseil Municipal en date du 7 avril 2021 fixant les objectifs du projet « ville à vélo »,

La Ville de Gravelines s'est engagé dans un projet de territoire visant à favoriser l'utilisation du vélo avec l'ambition de tripler sa part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici la fin du mandat en passant de 3 à 9 %.

Ce projet s'articule autour des objectifs suivants :

- Objectif N°1 : Sécuriser les déplacements et les valoriser en renforçant notamment la continuité des itinéraires cyclables et la signalétique
- Objectif N°2 : Renforcer les moyens de lutte contre le vol de vélo (marquage, offre de stationnement vélo maillant le territoire)
- Objectif N°3 : Favoriser l'accès au vélo pour tous
- Objectif N°4 : Sensibiliser le plus grand nombre à l'usage du vélo
- Objectif N°5 : Créer les conditions d'une adhésion de tous les acteurs du territoire

Pour atteindre nos objectifs nous devons nous appuyer sur tous les acteurs du territoire. C'est pourquoi, nous avons lancé en juin 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt ouvert à toutes associations proposant un projet autour du vélo (aide à la réparation de vélo, outil de sensibilisation, école du vélo...).

Dans ce cadre, la Ville de Gravelines a soutenu en 2022 le projet de plusieurs associations entrant de la cadre de cette politique publique.

Cette politique doit s'inscrire dans un temps long pour pouvoir produire des effets, c'est pourquoi la ville souhaite de nouveau apporter en 2023 un soutien financier aux associations suivantes :

- Entente Sportive Gravelinoise : association affiliée à la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports qui a pour objet de mener, en concertation avec les autorités municipales, toutes actions visant au développement du sport à Gravelines en général. Cette association souhaite proposer aux jeunes Gravelinois d'équipements de sécurité moyennant une faible participation financière. Ce projet a été lancé en 2022 mais son financement a été reporté à 2023.
- Association ADAV Droit au Vélo : association qui vise à promouvoir le vélo comme mode de déplacement privilégié en région Hauts-de-France, à représenter les cyclistes et les piétons, à contribuer à une meilleure prise en compte des attentes des usagers dans les projets d'aménagement cyclable. Cette association propose d'intervenir dans nos écoles primaires auprès de tous nos CM2. Cette intervention interviendrait dans le cadre du Savoir Rouler A Vélo (SRAV).

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire, ou l'élu délégué à conclure pour 2023 des conventions d'objectifs avec chacune des associations précédemment présentées,
- D'autoriser, conformément aux dispositions de ces conventions, l'attribution d'un soutien financier à la réalisation des objectifs, par le versement pour l'année 2023 de subventions d'un montant de :
 - Entente Sportive Gravelinoise : 1 000 €
 - Association ADAV Droit au Vélo : 1 500 €

La Commission Extra-Municipale « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr NOTEBAERT. Je vous laisse aussi annoncer la bonne nouvelle avec l'arrivée d'un nouvel opérateur pour aider tout un chacun, celles et ceux d'entre nous qui sont peut-être un peu moins mécaniciens que d'autres et de pouvoir réparer leurs vélos donc nous aurons désormais une adresse à Petit-Fort.

Monsieur NOTEBAERT : Exactement à la Maison du Vélo, une association Opale Vélo Services qui a intégré ces locaux il y a maintenant 15 jours, propose de la réparation, de la vente de vélos remis à neuf et bientôt aussi ils feront de la location donc j'en profite pour rappeler que le samedi 13 mai on refera une inauguration de cette Maison du Vélo qui regroupe maintenant 3 associations dont celle-ci et donc vers 11h, 11h30 il y aura une inauguration.

Monsieur le Maire : Tout à fait cela me semblait important car voilà c'est lié et il faut que toute la filière soit travaillée si on veut développer vraiment la pratique du vélo. On a aussi cette idée de salon du véhicule électrique sur Sportica qu'on a déjà imaginé, il faudrait qu'on arrive à le matérialiser, tous les véhicules électriques... Donc voilà il faut progressivement qu'on soit vraiment à la pointe sur tous ces sujets. Merci Mr NOTEBAERT.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous passons aux affaires foncières et patrimoniales avec le bilan de l'année 2022, on est assez dynamique sur ce volet des acquisitions et cessions, on essaye de saisir les opportunités et puis aussi parfois de prendre des décisions sur un patrimoine important que nous avons et qu'il nous faut rationaliser, Monsieur WADOUX.

H. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :
29. Bilan 2022 des acquisitions et cessions immobilières :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.2241-1 2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal* », il y a lieu de présenter les acquisitions et cessions réalisées en 2022, rassemblées dans le document ci-joint.

Il s'agit des actes de vente ou d'échange effectivement signés en 2022.

Le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2022, a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité ».

Le bilan pour 2022 est donc présenté au Conseil Municipal.

Monsieur WADOUX : Dans ce tableau que nous avons chacun sur nos tablettes, il a été vendu pour 1 259 754 € de nos biens, qui représentent le chalet d'Entremont, un terrain qui a été vendu à Mr et Mme KERCKHOF et aussi en acquisition 121 000 €. Voilà le bilan des actes signés en 2022.

Monsieur le Maire : Merci Mr WADOUX bien évidemment des opérations majeures comme la cession du chalet d'Entremont au Département de la Haute Savoie pour 860 000 €, l'ancien bâtiment d'AGIR aussi 37 rue de Dunkerque où là on avait eu un problème de mérules qui a retardé un peu la cession pour 180 010 €, un terrain qu'on a vendu aussi et puis une acquisition sur le Port aussi, puisque ce ne sont pas que des cessions ce sont aussi des acquisitions pour le Port Vauban pour que nous puissions avancer aussi sur la phase2.

Monsieur le Maire : Chapitre Attractivité – Evènementiel – Action économique, Mme VERSTRAET vous avez 1 délibération.

I. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :

30. Convention Cadre 2022-2024 de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Avenant n°2 :

Madame Laurie VERSTRAET, expose au Conseil :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2021 autorisant le Maire à conclure dans le cadre d'une convention triennale un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2022 autorisant le Maire à actualiser par le biais d'un avenant, la fiche correspondant à l'action « Axe 2 : Fiche Action 2 Labelliser les Artisans en or » afin de modifier la répartition au niveau des modalités de financement, le budget global restant inchangé,

Considérant que la Ville de Gravelines a exprimé sa volonté d'engager en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat une stratégie durable d'accompagnement et développement du tissu artisanal actuel et futur. Cette volonté commune s'est traduite dans une convention cadre sur la période 2022-2024. Elle vise à renforcer les actions menées par la CMA sur le territoire par le développement d'actions spécifiques en lien avec la stratégie de développement économique de la Ville de Gravelines.

Considérant que cette volonté commune s'articule autour des axes de développement suivants :

- AXE 1 : Stimuler la volonté d'entreprendre
- AXE 2 : Développement économique de l'artisanat
- AXE 3 : Former nos artisans
- AXE 4 : Soutenir la création d'un village d'artisans

Pour rappel, les **actions réalisées en 2022** ont notamment permis :

- De mettre en place un observatoire de l'artisanat
- D'accompagner les artisans en difficulté au travers de permanences et de rencontres sur leur lieu de travail
- De mettre en place une enquête sur les locaux commerciaux occupés à ce jour et un focus sur les éventuelles reprises d'entreprises, afin d'obtenir une cartographie du périmètre artisanal
- De promouvoir l'excellence artisanale au travers de chartes « qualité » attribuées en 2022 à 10 artisans gravelinois (qualité CONFIANCE, qualité PERFORMANCE, MAITRE ARTISAN, STARS ET METIERS)
- De certifier un commerçant gravelinois en ARTISAN EN OR
- De permettre à un artisan gravelinois d'intégrer le dispositif BOOSTER
- De permettre à deux artisans gravelinois d'intégrer le dispositif ARTIMARCHES
- D'accompagner un artisan gravelinois dans la démarche DIAGNOSTIC ENERGETIQUE
- De lancer les démarches prospectives par le biais d'un questionnaire d'intérêt concernant le projet de village d'artisans et d'entreprises intégré à la ZAC des cartonneries.

Considérant le chapitre « *Modifications/ avenants* » de cette convention prévoyant son renouvellement par voie d'avenant chaque année ; compte tenu du bilan des actions 2022, du

constat des besoins exprimés par les artisans locaux, des actions prioritaires ont été identifiées pour l'année 2023.

Dans le cadre de ce programme, la ville prendra en charge financièrement :

- 2 labellisations « Artisan en Or » pour un montant de 350€ TTC +150€ TTC si activité annexe, soit 500€ TTC maximum par artisan (Action 2.1)
- 5 dispositifs BOOSTER pour un montant de 180 € TTC par artisan (action 2.3)
- 6 accompagnement développement durable pour un montant de 420€ la journée par artisan (action 2.5)
- 36 demi-journées de formation pour le développement des compétences et business pour un montant de 55€ TTC par artisan et demi-journée (action 3.1)

Soit une prise en charge totale par la Ville de Gravelines de **6 400 €** dans le cadre des actions précitées.

Ces accompagnements se traduiront par des conventions avec chacun des artisans accompagnés.

Il est à noter que les modalités financières à la convention sont modifiées comme indiqué dans l'article 4 de l'avenant annexé à cette délibération.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour l'année 2023, établi sur la base de la convention-cadre 2022-2024 et procéder au versement des **3 300 €** annuel à destination de la CMA dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, Zone d'activités, Commerce, Artisanat, Auto Entrepreneuriat, Tourisme, Grands événements commerciaux, Foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme VERSTRAET on est très heureux de cette collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Profiter aussi pour rappeler que prochainement à la fin du mois nous aurons l'inauguration de l'office du commerce et de l'artisanat dans l'ancienne maison du patrimoine et nous aurons aussi l'inauguration de l'office de tourisme qui retrouve sa place initiale au 11 rue de la République, établissement de Gravelines mais office de tourisme d'agglomération vous le savez, d'ailleurs qui va être transformé du statut associatif au statut d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. Finalement, il retrouve le statut que nous avions ici à Gravelines en son temps avec la commune de Grand-Fort. Il y a des travaux qui sont faits par l'office de tourisme de Dunkerque dans cet établissement du 11 rue de la République et puis l'office du commerce en face, on va constituer un bel ensemble, et on aura matière à accueillir les porteurs de projets dans de bonnes conditions, ce sera un peu notre petite Turbine Gravelinoise comme j'ai aimé la dénommer, qui rassemble toutes celles et ceux qui auront la volonté de réfléchir à ce qu'il nous manque pour notre ville et avec tout ce qui va se passer ici, on a quand même un enjeu particulier à renforcer encore tous les services à la population. Que ce soit des artisans, des commerçants, des hébergeurs, il y a beaucoup de sujets là-dessus et donc on inaugurera la veille des Journées des Villes Fortifiées, le samedi 29 on inaugurera ces locaux. C'est un peu le démarrage de la saison estivale la Journée des Villes Fortifiées, voilà je voulais compléter. Et puis on avance bien aussi sur la zone des Cartonneries,

on a eu quelques problèmes de lézards, ne souriez pas mais c'est cela parce que vous savez il y avait eu des montagnes de terre qui avaient été disposées pour empêcher les intrusions et forcément la biodiversité se développe dans ces montagnes de terre et à un moment donné certains se sont aperçus qu'il y avait des lézards, voilà... Les lézards, on ne les dérange pas durant certaines périodes de l'année, j'ai appris cela je vous avoue que je n'en avais pas la connaissance, ce qui diffère un peu la 1ère pierre du CFA BTP de quelques mois, et après nous allons pouvoir les déplacer en veillant à ce que tout se passe pour le mieux c'est Mr WILMOT qui a donc cette charge de s'occuper des lézards, voilà... Bref, après le carnaval. On va s'arrêter là...

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : "Action sociale" avec 3 délibérations, il y en a 2 qui concernent Mme BEAUSSART.

J. ACTION SOCIALE :

31. Convention pluriannuelle d'objectifs 2021 - 2024 –Attribution de la subvention 2023 - Association Atouts Ville – Avenant n°4 :

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020 qualifiant de service d'intérêt économique général les activités de l'Association ATOUTS VILLE et approuvant la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre la Ville de Gravelines et l'Association ATOUTS VILLE.

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 21 Janvier 2020 précise en son article 3 que, pour les exercices 2022 à 2024, le montant de la subvention, qui consiste en une compensation financière visant à couvrir tout ou partie des coûts de mise en œuvre du projet d'intérêt économique général est fixé par voie d'avenant.

Conformément à l'article 9 de cette convention, un avenant a donc été rédigé pour l'exercice 2022, afin d'actualiser les éléments suivants :

- Le budget prévisionnel (annexe 2) ;
- Le montant de la subvention (article 3-1) ;
- La détermination des aides indirectes (article 3-3).

Par ailleurs, en application respectivement de l'article 3 de la convention du 3 Juillet 1998 pour le Fonds d'Actions Citoyennes et l'article 3 de la convention du 11 Décembre 1998 pour le Fonds d'Initiatives Jeunes, la Ville inclut dans la subvention octroyée à l'association ATOUTS VILLE le montant du Fonds d'Actions Citoyennes et celui du Fonds d'Initiatives Jeunes.

En conséquence, il est proposé au Conseil de contribuer financièrement à ce service d'intérêt économique général de l'Association ATOUTS VILLE, par l'octroi d'une subvention d'un montant de **1 805 300 €**, pour l'année 2023, et suivant la répartition suivante :

- D'attribuer **1 785 300 €** de subvention de participation au fonctionnement ;
- D'attribuer **13 000 €** de subvention à l'association pour le FIJ ;
- D'attribuer **7 000 €** de subvention à l'association pour le FAC.

(à préciser qu'une avance de subvention à hauteur de 564 500 € (556 000 € de subvention de participation au fonctionnement, 5 000 € de subvention pour le FIJ, 3 500 € de subvention pour le FAC) a déjà été versée pour la période de janvier à avril 2023, qui a fait l'objet d'une délibération du 16 décembre 2022 et d'un avenant conclu le 31 janvier 2023. Par conséquent et après déduction du montant de cette avance, le montant restant à verser à l'association s'élève à 1 240 800 €, suivant la répartition suivante :

- 1 229 300 € de subvention de participation au fonctionnement ;
- 8 000 € de subvention à l'association pour le FIJ ;
- 3 500 € de subvention à l'association pour le FAC.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ».

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

« Gravelines Passionnément » vote pour.

- Ne participent pas au vote : M. Raoul DEFROUIT (pouvoir) ; M. Julien VEYER ; M. Alain MERLEN.

32. Convention pluriannuelle d'objectifs 2021 - 2024 – Attribution de la subvention 2023 - Association AGIR – Avenant n°3 :

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020 qualifiant de service d'intérêt économique général les activités de l'Association AGIR et approuvant la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre la Ville de Gravelines et l'Association AGIR.

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 21 Janvier 2021 précise en son article 3 que, pour les exercices 2022 à 2024, le montant de la subvention, qui consiste en une compensation financière visant à couvrir tout ou partie des coûts de mise en œuvre du projet d'intérêt économique général est fixé par voie d'avenant.

Conformément à l'article 9 de cette convention, un avenant a donc été rédigé pour l'exercice 2023, afin d'actualiser les éléments suivants :

- Le budget prévisionnel (annexe 2) ;
- Le montant de la subvention (article 3-1) ;
- La détermination des aides indirectes (article 3-3).

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- De contribuer financièrement au projet d'intérêt économique général de l'association AGIR, par l'octroi d'une subvention d'un montant de **500 000 €** au titre de l'exercice 2023. A préciser qu'une avance de subvention à hauteur de 156 000 € a déjà été versée pour la période de janvier à avril 2023, qui a fait l'objet d'une délibération du 16 décembre 2022 et d'un avenant conclu le 17 janvier 2023. Par conséquent et après déduction du montant de cette avance, le montant restant à verser à l'association s'élève à 344 000 €.

- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 conclue avec l'association AGIR, à intervenir.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

« Gravelines Passionnément » vote pour.

- **Ne participent pas au vote : M. Alain MERLEN ; M. Daniel WILMOT, M. Raoul DEFRIUIT (pouvoir), Mme Josée BLEUEZ.**

Monsieur le Maire : Merci Mme BEAUSSART, 2 subventions importantes, 2 associations importantes de notre commune. L'association AGIR en premier lieu pour l'insertion, qui fait un effort important, remercier son président et l'ensemble des membres du conseil d'administration car ils disposaient de fonds propres donc nous avons été amenés devant la difficulté, disons-le, pour faire ce budget, nous y reviendrons dans quelques instants d'aller demander un effort à tout un chacun finalement un effort de gestion, de revisiter les dépenses et ce travail a été fait déjà par l'association AGIR que je remercie, ce qui me permet de baisser la subvention quand même de plusieurs centaines de milliers d'euros à AGIR. Comme on le dit souvent dans le jargon c'est "one shot" parce que les fonds propres à un moment donné, ils sont utilisés on ne peut pas... À un moment donné, il faudra revenir à un niveau intermédiaire, mais il y aura un travail qui devra être fait de réflexion sur ce qui concerne aussi, peut-être qu'il y a une réflexion un peu plus intercommunale qui devra être menée avec le SIVOM. SIVOM qui est amené à prendre de la consistance avec l'arrivée de nouvelles entreprises pas seulement sur Gravelines mais sur le périmètre du SIVOM et donc peut-être que compte tenu qu'AGIR quand même intervient au-delà de Gravelines, parfois on trouve aussi des solutions pour des demandeurs d'emploi d'autres communes dans différents dispositifs donc on sera peut-être amené aussi à revoir le financement. Pour Atouts Ville, association aussi importante, 1 800 000 € vous l'avez vu, mais en complément il faut rajouter la prise en charge des fluides puisque c'est environ 150 000 € d'écart supplémentaires, les fluides étant pris en compte par la ville. Avec la hausse des fluides qui vont être supportés par la commune, comme pour Sportica tout à l'heure, c'est le même exercice pour Atouts Ville et nous avons prévu aussi au budget, nous y reviendrons, environ 150 000 € de travaux dans les équipements qui sont gérés par Atouts Ville. Je voudrais d'ailleurs remercier la commission présidée par Julien VEYER qui établit un dialogue constructif avec l'association Atouts Ville pour regarder les efforts qui pouvaient être faits pour contenir un peu les dépenses de fonctionnement. On a été amené à faire des choix aussi qui ne sont jamais évidents mais vous le verrez, les recettes évoluent peu et les dépenses évoluent fortement donc à un moment donné, il n'y a pas de mystère, il faut bien que tout un chacun fasse un certain nombre d'efforts. C'est l'exercice qui a été demandé à l'ensemble du tissu associatif, c'est peut-être plus dur c'est vrai pour celles et ceux qui ont beaucoup de salariés car la masse salariale est par définition incompressible mais elle est évolutive et fort heureusement car elle doit prendre en compte l'évolution de l'inflation. Pour autant, il faut essayer de se recentrer sur l'essentiel c'est ce que j'ai eu l'occasion d'exprimer aussi lors de l'assemblée générale d'Atouts Ville : l'essentiel, l'essentiel, l'essentiel ! Donc ce sont les compétences de base qui ont résidé à la création de cette association. Voilà pour ces 2 délibérations.

Monsieur le Maire : Ensuite, nous avons la dénomination de l'espace santé, projet cher à Alain

MERLEN, et à Josée BLEUEZ, à qui je vais demander de bien vouloir rapporter.

33. Dénomination de l'Espace Santé - rue du Béguinage :

Madame Josée BLEUEZ, expose au Conseil :

L'aile de la Résidence Autonomie du Béguinage destinée aux cabinets médicaux et dont la ville est locataire accueillera début mai les premiers professionnels de santé.

Il est proposé de dénommer ce nouvel espace santé afin d'en faciliter l'identification et l'accès.

La mise à l'honneur d'une femme médecin, dont le parcours de vie et la ténacité face aux obstacles et aux inégalités que subissaient les femmes au cours du XIXème siècle ont marqué l'histoire de la médecine en France, a naturellement pris sens dans cette réflexion.

Il s'agit de Madeleine Brès, qui est la première femme de nationalité française à accéder aux études de médecine en 1868, mais sans avoir le droit d'accéder aux concours. Elle obtient son doctorat en médecine, en 1875.

Sa thèse traite de la composition du lait maternel, et obtient la mention « extrêmement bien ». Elle exerce ensuite en puériculture, prodiguant des conseils à une clientèle privée et aux crèches municipales. En 1885, elle finance la création d'une crèche gratuite.

Aussi, afin d'identifier ce nouvel espace santé, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'aile du Béguinage « Espace Santé Madeleine Brès ».

Monsieur le Maire : Voilà donc nous y étions ce matin, nous avons fait une réunion du CCAS dans l'aile du Béguinage qui accueillera ces médecins qui nous font confiance, notre politique santé commence à produire des effets significatifs donc il faut s'en féliciter.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

34. Présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2022 :

Monsieur Julien VEYER, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Comptable Public, ci-annexé.

Il est proposé au Conseil d'adopter ce Compte de Gestion.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Bien, écoutez, je vais, après avoir approuvé le compte de gestion, voilà, je pense que vous serez tous d'accord pour l'approuver, c'est le reflet du compte administratif, je vais m'éclipser, assurez-vous temporairement, je reviens quand vous m'appelez, Monsieur le Premier Adjoint, je vous laisse présider la séance, je sais que vous aurez à cœur de faire parfaitement cet exercice annuel de présider le Compte Administratif 2022. À tout de suite, merci.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

(Monsieur le Maire quitte provisoirement la salle du Conseil)

Monsieur MERLEN : Mr VEYER, je vous passe la parole tout de suite pour le CA, allez, on va être bref, on va aller vite, allez-y.

35. Compte Administratif 2022 :

Monsieur Julien VEYER, présente le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil de l'adopter.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VEYER : Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais remercier l'ensemble des services et notamment le service financier pour la réalisation de ce CA et je souhaiterais rappeler en premier lieu les fortes contraintes budgétaires imposées à la commune sous la forme de prélèvements sur la fiscalité directe par l'Etat et sur la fiscalité reversée par la CUD dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2021/2026, ainsi en 2021 6 032 727 € ont été prélevés entre l'Etat et la CUD. En 2022, 6 367 497 € le chiffre est vertigineux et ne fera que croître. Il faut également rappeler que l'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et une crise énergétique mondiale qui ont conduit à un ralentissement de la croissance et à une forte inflation dès l'été 2022. Par conséquent si l'on compare l'année 2022 à celle de 2021 nous constatons une hausse de + 1,79% des dépenses réelles de fonctionnement soit 963 176 € dont 953 088 € au chapitre 11 charges à caractère général avec une part de 22,31 % de charges en fluides. Conformément aux attentes de l'Etat la crise énergétique et l'inflation n'ont pas permis à notre commune de limiter la hausse de dépenses de fonctionnement à +1,2 %, en revanche notre ratio de désendettement est bien en deçà des 12 ans puisqu'il est de 3,3 ans. Un petit focus sur la dette : l'encours de la dette au 31/12/2022 est de 19 057 000 € contre 21 116 000 € en 2021. La capacité de désendettement je viens de le dire est de 3,3 années en 2022 contre 3,6 années en 2021. Il est rappelé que la commune n'a pas contracté d'emprunt en 2022. Pour rappel la dette au 31/12/2000 s'élevait à 47 200 000 € contre 19 057 000 € à fin 2022 soit 28 132 000 € de moins ou 59,62 %. Passons à l'analyse de la section de fonctionnement et notamment l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses réelles 2022 s'élèvent à 54 875 000 € soit +1,79 % par rapport au CA 2021. Les charges à caractère général avec le même niveau de prestations offert à la population ont forcément évolué à la hausse avec une part conséquente des fluides sur notre budget, l'évolution directe des dépenses des fluides

représente 51,56 % de l'évolution globale du chapitre 11 qui s'établit à 9 603 000 € soit + 11 % par rapport à 2021. La masse salariale s'établit à 27 579 000 €, + 3,31 %. Le chapitre 65 sur les autres charges de gestion courante - 446 000 € par rapport à 2021, on vient de le voir, Monsieur le Maire l'a rappelé, on a demandé un effort aux grosses associations - 97 000 € à AGIR, - 15 000 € au BCM, - 93 000 € aux associations sportives mais également aux petites associations avec - 66 000 €, sans oublier la baisse de - 250 000 € au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme et pour le CCAS une augmentation de 47 000 € au vu des difficultés que tout un chacun connaît et notamment l'inflation. Au chapitre 67 : - 406 000 € par rapport à 2021, la subvention de la commune à la Régie est en baisse de 312 000 € par rapport à 2021. Passons maintenant à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, les recettes de la commune présentent une augmentation entre 2021 et 2022 qui s'explique principalement par la dynamique des bases d'imposition, par la progression de la vente de produits et de services ainsi que par les cessions conclues en 2022 ainsi les recettes réelles 2022 s'élèvent à 61 773 000 € soit + 2,94 % par rapport au CA 2021. Dans le détail, sur le chapitre 73, les impôts locaux, nous subissons une baisse de notre richesse fiscale entre 2021 et 2022 à - 216 000 €. En effet, depuis la loi de finances pour 2021, 50 % de nos bases fiscales industrielles sont exclues du vote des taux pour être basculées vers le chapitre 74 sous forme d'allocations compensatrices. Entre 2021 et 2022, nous observons grâce à la revalorisation des valeurs locatives, une augmentation du panier des impôts locaux à + 345 000 €. Il est rappelé que la commune de Gravelines, cela ne vous a pas échappé, n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2001, néanmoins la progression des bases fait que nous augmentons de 345 000 €. Globalement la fiscalité qui nous est reversée par la CUD a baissé de 600 000 € entre 2021 et 2022. Au chapitre 74 : 50 % des bases industrielles étant désormais compensées par une allocation compensatrice versée par l'Etat, le chapitre 74 a fortement évolué mais cette manne certes importante est exclue du vote des taux. Le chapitre 74 augmente donc de 612 000 € entre 2021 et 2022. Pour conclure l'évolution des impôts locaux entre 2021 et 2022 est de 957 000 € en dynamique de base puisque les taux de taxe foncière sont inchangés depuis 2001. Un petit point sur les cessions qui ont été réalisées en 2022, brillamment expliquées par Claude, donc la vente du chalet d'Entremont pour 860 000 €, la cession du terrain rue Pierre Mendes France 180 600 €, diverses parcelles d'espaces verts pour 41 000 €, du matériel nautique pour 14 000 €, cession de la canote 4 200 €, et cession de véhicules pour 19 000 €. Un petit point sur notre épargne brute parce que malgré le contexte économique 2022 contraint, nous stabilisons notre épargne brute à - 79 979 de CA à CA pour s'établir à 5 779 798 € et améliorons notre épargne nette de + 121 664 € et elle s'établit à 3 561 937 €. Passons maintenant à la section d'investissement, aux dépenses d'investissement au CA 2022, les dépenses réelles d'investissement sont à hauteur de 9 660 000 € et se décomposent comme suit : le règlement de la dette 2 218 000 €, les acquisitions incorporelles 1 428 000 €, les subventions sur le réseau câblé et le BTP CFA 371 000 €, les acquisitions corporelles 2 143 000 €, les travaux 3 496 000 €. Les crédits ouverts en 2022 : BP + les reports antérieurs + les opérations nouvelles s'élevaient à 16 169 000 €, le taux de réalisation étant de 46 % des crédits ouverts, soit 7 438 000 €. Parmi les principaux travaux ayant été réalisés en 2022, nous pouvons citer le chemin de ronde pour 316 000 €, les travaux d'éclairage public pour 183 000 €, les travaux à l'hôtel de ville pour 113 000 €, les travaux dans les écoles élémentaires 228 000 €, les travaux dans le restaurant scolaire 73 000 €, le phare pour 513 000 €, la restauration des remparts pour 427 000 €, les itinéraires déplacements doux pour 48 000 €, les bornes électriques de recharge pour les véhicules 40 000 €, la galerie marchande du Polder 11 000 €, la zone d'activités des Cartonnieries 201 000 € et Sportica 1 904 000 €. Seront ainsi reportés sur 2023 : 5 862 000 €, les crédits annulés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 2 869 000 € soit 18 % des crédits ouverts. Concernant les recettes d'investissement, au CA 2022 les recettes réelles d'investissement sont à hauteur de 4 711 000 € et se décomposent comme suit : l'excédent de fonctionnement capitalisé

4 057 000 €, les subventions d'investissement encaissées 87 000 €, le FCTVA perçu 567 000 € et nous n'avons pas emprunté. Le crédit ouvert en 2022 s'élevait à 10 872 000 €, le taux de réalisation était de 43 % des crédits ouverts soit 4 711 000 €, report sur 2023 : 1 378 000 €. Les crédits annulés au 31 décembre 2022 : 4 783 000 € soit 44 % des crédits ouverts, ce qui correspond pour 2,5 millions sur l'emprunt et la cession du réseau câblé pour 2 millions d'euros. La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable et donc il vous est demandé d'approuver ce CA 2022.

Monsieur MERLEN : Bien, merci Mr VEYER. Y a-t-il des remarques sur ce CA 2022 ? S'il n'y en a pas, avant de passer au vote, je voudrais dire quand même quelques mots, chers collègues, puisque comme chaque année l'adoption du CA nous permet d'avoir un regard rétrospectif sur la trajectoire financière de l'année passée. Comme chaque année je salue, à cet effet, le travail effectué par nos 2 collègues Julien VEYER et Christelle DENEUVILLE en lien avec les services concernés qui nous permet d'avoir aujourd'hui une analyse financière clairvoyante. Comme le disait Julien 2022 la page se tourne, place maintenant à 2023. La présentation du CA 2022 nous donne l'occasion de retracer les réalisations et les faits marquants de cette année, notre ligne de conduite est tracée depuis 3 ans avec nos 102 propositions au programme municipal que nous avons à cœur d'appliquer. Je tiens à remercier toute l'équipe municipale pour notre engagement journalier, les agents communaux pour leur investissement, toutes les associations pour leur dynamisme et leur créativité ainsi que tous les acteurs économiques que sont nos commerçants, nos artisans, les professions libérales et les chefs d'entreprise. Je ne pourrais pas en quelques mots recenser toutes les réalisations faites en 2022, tout cela effectué, bien sûr comme l'a rappelé Julien, dans un contexte financier maîtrisé. Rappelons quand même notre action pour le climat avec les 27 000 arbres plantés au Nord Banc parce que tout ce qui est écologie améliore notre cadre de vie et par conséquent améliore la qualité de vie des habitants. Nous avons pris aussi le pari du futur en donnant la chance aux jeunes de vivre heureux, le Com'As comme le conseil municipal des jeunes sont des sources d'excellentes idées et offrent un regard frais sur nos politiques publiques. Notre labellisation « ville amie des enfants » par l'UNICEF est le parfait témoignage de notre engagement. La ville et son CCAS, toujours accompagnés par plusieurs associations, des habitants et des anonymes ont continué à être mobilisés pour venir en aide de manière très concrète à la population Ukrainienne. En 2022 nous avons pu célébrer les meilleurs entrepreneurs du territoire avec la tenue à Sportica des Work'Awards, la ville peut être fière d'accueillir ce bel événement qui vient démontrer le dynamisme du monde économique local. N'oublions pas la culture et le devoir de mémoire avec les manifestations organisées autour des batailles de la seconde guerre mondiale, le blockhaus allemand rue de Calais totalement rénové par nos équipes municipales qui sensibilisera à ce devoir de mémoire. Nous n'avons pas oublié le sport qui à Gravelines est l'affaire de tous et qui est aussi pour l'ensemble de la population un levier d'inclusion. Le handisport ne sera pas non plus oublié, la ville de Gravelines y est associée avec la journée multisports et handicap, l'Entente Sportive Gravelinoise avec des animations autour du sport féminin. En 2022 le projet « Sportica Nouvelle Génération » est lancé, l'ensemble de la structure sera rénové pour mieux répondre aux besoins de notre population et des multiples utilisateurs parce que Sportica est accessible à tous. Rappelons-nous les 25 000 personnes entièrement vaccinées en 2021. Qualité, esthétisme, transition énergétique, réduction des dépenses d'entretien et de maintenance pour la ville, tout cela est plus que nécessaire et redéfinira l'avenir de notre ville dans le cadre de l'attractivité, du cadre de vie et de la politique sportive. L'été aura été aussi l'occasion de profiter de nombreux atouts touristiques et culturels de notre ville classée, rappelons-le, parmi « les 100 plus beaux détours de France » au Guide Michelin, l'inauguration très attendue de notre phare restauré, le Son et Lumières, des centaines d'enfants accueillis dans les centres d'adolescents l'année dernière ainsi que des stages sportifs.

L'été aura aussi permis à ce que plus de 170 jeunes puissent être embauchés pour des contrats d'un mois. On n'oubliera pas non plus le grand retour du « village international des copains enfants du monde de Gravelines ». De l'été à la rentrée il n'y a qu'un pas 1 320 élèves ont pu être accueillis en maternelle et en primaire : projets pédagogiques, temps d'apprentissage, partage des savoirs, inclusion et accessibilité ont guidé cette rentrée scolaire. Enfants, parents et enseignants s'y étaient préparés, les élus avec la direction éducation ont œuvré tout l'été pour que cette rentrée soit une parfaite réussite. Après le phare en juillet, « les chemins de ronde Jackie Meersseman » ont été inaugurés en septembre dans le cadre des Journées du Patrimoine, la fête des islandais avec de nombreuses animations qui ont ponctué ce weekend festif. En septembre : lancement de l'application mobile de la ville de Gravelines afin que la municipalité soit encore plus proche des citoyens. En octobre nous avons fêté les 40 ans de notre musée créé à l'époque par les équipes municipales d'Albert Denvers avec le soutien actif et précieux des groupes d'artistes de Gravelines. En cette fin d'année 2022 notre jeunesse fut encore mise à l'honneur avec le festival des enfants et l'occasion pour notre conseil municipal des jeunes de fêter ses 20 ans. Décembre a vu l'édition du 28^{ème} marché de Noël avec plus de 100 chalets et exposants mais l'évènement phare qui aura plombé cette fin d'année 2022 aura été l'explosion des tarifs de l'énergie. Le budget de la ville est très impacté par la hausse vertigineuse du coût de l'électricité et du gaz, plus de 2 600 000 € de dépenses nettes supplémentaires. Un plan de sobriété énergétique a été mis en place afin de préserver les équilibres budgétaires de notre commune. Aussi vous pouvez compter aujourd'hui sur nous, comme hier, sur notre volonté de préserver les services publics et les services rendus aux populations dans un contexte de hausse d'énergie jamais atteint depuis des décennies. Et pour conclure ce CA 2022 je voudrais souligner la belle gestion de notre ville par son Premier Magistrat et cela au quotidien. Gérer la ville dans ce monde où l'incertitude et les menaces planent, ceux pour qui les doutes s'installent et hantent bon nombre de décideurs, à ses côtés nous agissons sans relâche pour que Gravelines reste prospère et accessible à tous. Notre avenir jugera des orientations politiques que nous prenons, ce CA 2022 est bien le reflet du courage et de la sincérité. Voilà chers collègues ce que j'avais à vous dire, maintenant nous pouvons passer au vote, je pense qu'on est tous d'accord pour approuver ce CA ? Et bien voilà, le CA est adopté je pense qu'on peut rappeler notre Premier Magistrat, il ne doit pas être loin, je crois qu'il a dû tendre l'oreille...

(Retour de Monsieur le Maire dans la salle)

Monsieur MERLEN : Voilà, Monsieur le Maire, le CA a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Bien écoutez, merci de votre confiance, Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain MERLEN :

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Le vote du Compte Administratif a donné les résultats suivants :
 - Votants : 29
 - Suffrages exprimés : 29
 - Pour : 29
 - Contre : /

Monsieur le Maire : Nous enchaînons avec l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

36. Affectation des résultats de l'exercice 2022 :

Monsieur Julien VEYER, précise que, suite à l'examen du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats du Compte Administratif **2022**.

A la clôture de l'exercice **2022**, le résultat de la section de fonctionnement s'établit à **5 938 454,70 euros**.

Pour la section d'investissement, le résultat 2022 se traduit par un excédent de **770 027,71 euros**. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses à hauteur de **5 861 835,71 euros** et des restes à réaliser en recettes à hauteur de **1 378 489,90 euros**, le résultat d'investissement cumulé se traduit par un déficit de **3 713 318,10 euros**.

Il propose au Conseil Municipal d'affecter à la Section d'Investissement **5 038 318,10 euros** permettant de couvrir en totalité le besoin de financement de la section d'investissement dont les crédits reportés (4 483 345,81 euros), mais aussi de permettre le financement d'opérations nouvelles à hauteur de **1 325 000,00 euros**, le solde soit **900 136,60 euros** étant reporté à nouveau.

Ces résultats seront incorporés au Budget Primitif **2023**.

La Commission municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr VEYER, pas de souci ? Adopté à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous arrivons au BP 2023 donc je passe la parole à nouveau à Julien VEYER.

37. Budget Primitif 2023 :

Monsieur Julien VEYER, présente le Budget Primitif de l'exercice **2023**.

Il est proposé au Conseil de l'adopter.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VEYER : Le budget a été construit dans un contexte économique mondial, national et local très difficile, une crise mondiale avec une flambée des prix d'énergie, du gaz et une inflation sans précédent, je ne m'y attarderai pas. Un contexte national qui s'établirait avec une croissance de 1 % en 2023 sous réserve du conflit en Ukraine et de la crise énergétique. Dans ce contexte, la loi de finances pour 2023 prévoit une hausse des concours financiers à destination du bloc communal. Toutefois les dispositifs revalorisés : DGF, DSU, DSR, DI, n'impacteront pas la commune de Gravelines qui n'est pas éligible et qui continue à participer au redressement des finances publiques dont le prélèvement est reconduit à 4,5 millions d'euros en 2023. À cela s'ajoute le FPIC dont l'enveloppe reste définie dans la loi de finances pour 2023. Au total depuis 2010 et jusque 2023 ces prélèvements sur notre fiscalité représentent près de 62 millions d'euros. Au niveau international... Au niveau intercommunal, pardon... Je redescends d'un échelon, notre commune participe de façon conséquente à une solidarité communautaire définie par le pacte fiscal et financier de solidarité 2021/2026. La DSC est calculée selon les critères de solidarité, on aura une baisse de 251 000 euros supplémentaires, un prélèvement d'un tiers de notre gain de fiscalité cumulée depuis 2020 soit 983 112 € à déduire de notre Allocation Compensatrice (AC) historique. Dans ce contexte 2 bonnes nouvelles abondent positivement nos recettes, au niveau national une progression de +7,1 % des valeurs locatives cadastrales même si 1/3 de ce bien repart à la CUD et une aide exceptionnelle de la CUD à hauteur de 56 285 € pour soutenir les communes face à la hausse des coûts de l'énergie. Ce BP 2023 intègre l'ensemble des résultats 2022, y compris les restes à réaliser. Un BP 2023 qui est proposé en suréquilibre de recettes à hauteur de + 900 000 €. Il se présente donc en section de fonctionnement avec des dépenses réelles qui s'élèveraient à 57 257 000 €, des dépenses d'ordre de 4 443 000 € soit un total de 61 700 000 €. Du côté des recettes sur cette section de fonctionnement, nous sommes avec des recettes réelles estimées à 61 283 000 €, des recettes d'ordre de 417 000 €, des résultats reportés à 900 000 € soit un total de 62 600 000 €, ce qui nous permet de dégager une épargne brute de 4 025 000 €. Sur la section d'investissement, nous prévoyons des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 11 435 000 €, des dépenses d'ordre à 1 221 000 €, des restes à réaliser 2022 à 5 862 000 € soit un total de 18 518 000 € qui s'équilibre en recette sur la section d'investissement avec des recettes réelles à hauteur de 11 123 000 €, des recettes d'ordre à 5 246 000 €, des restes à réaliser à 1 378 000 € et un résultat reporté de 770 000 €. S'agissant des recettes réelles de fonctionnement l'évolution de BP 2022 au BP 2023 est de + 2,32 % soit 1 390 981 € supplémentaires et ceci grâce à la revalorisation des bases locatives à hauteur de +7,1 %. Nous pouvons compter sur une dynamique fiscale de + 640 000 € en impôts locaux et + 1 410 000 € en allocations compensatrices (chapitre 74). Toutefois si l'on observe l'évolution globale de notre chapitre 73 impôts et taxes : 43 528 058 € en 2023 contre 43 977 518 € au BP 2022, nous constatons que celui-ci baisse de 1,02 % soit - 450 000 € du fait du prélèvement du gain de fiscalité au bénéfice de la CUD. Quant aux allocations compensatrices au chapitre 74, soit 50 % de nos impôts locaux industrielles, il n'est pas certain que l'Etat s'engage sur une pérennisation du mécanisme de compensation et il faut rappeler que la commune n'a plus le pouvoir de taux sur cette base compensée. S'agissant des recettes réelles de fonctionnement elles sont en augmentation de 4,33 % soit + 2 377 919 €, si l'on constate que nos dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que nos recettes, il est à préciser que de nombreux efforts ont été faits pour limiter les impacts budgétaires de la crise énergétique et de l'inflation et ceci sans altérer les services proposés à la population. Sur le chapitre 11, charges à caractère général, il évolue de + 17,79 % ou 1 773 000 € alors que la hausse des fluides représente à elle seule + 1,9 millions d'euros soit + 110 %. En 2022, ces charges en forte progression représentaient 17,54 % des charges à caractère général et atteignent maintenant 31,21 %. Au chapitre 12, la masse salariale, elle est également contenue puisque la hausse de BP à BP est de + 866 000 € soit + 3,19 % pour une revalorisation du point d'indice de la fonction publique à +3,5 %. Le chapitre 65 quant à

lui présente une baisse de 1 105 000 € ou – 11,55 %. L'effort était conforté sur les subventions des grosses associations et des satellites tout en veillant à maintenir leur bonne santé financière. Sur le chapitre 67, charges exceptionnelles, ce chapitre augmente de 24,54 % ou + 808 300 €, et concerne la participation de la commune au budget de la Régie Gravelinoise de 4 036 000 € en 2023 contre 3 225 000 € en 2022. Cette hausse est liée au coût des fluides du fait du maintien de l'activité piscine sur le territoire par ailleurs la CUD travaille actuellement sur l'attribution d'une aide spécifique pour les 4 piscines restées ouvertes sur le territoire malgré la crise énergétique. S'agissant des recettes réelles d'investissement, l'affectation des résultats 2022 au compte 1068 pour 5 038 318,10 €, un FCTVA à hauteur de 539 294 €, des subventions et fonds de concours inscrits en crédits à 41 680 €, un emprunt de 4,5 millions et des produits de cessions évalués à 1 004 134 € soit un total de 11 123 746 € et un report de 1 378 489, 90 € soit un total de recettes réelles d'investissement qui s'établissent à 12 501 916 €. Les dépenses réelles d'investissement au BP 2023 s'élèvent au titre des crédits nouveaux à 9 095 416 € auxquels il faut rajouter les reports que vous venez de voter à 5 861 836 € soit un budget de 14 957 252 € inscrit en 2023. Je laisserai notre collègue Claude faire la liste exhaustive de ce qu'on va faire avec ces 14 millions, mais néanmoins il est à préciser que c'est un budget qui se veut résolument optimiste et ambitieux et ce pour l'ensemble des Gravelinoises et des Gravelinois. Un petit focus sur la dette donc l'évolution de la dette qui est estimée au 31/12/2023 à 21 218 000 €, un emprunt je vous l'ai dit de 4,5 millions, les intérêts de la dette à 380 000 €, l'annuité en capital de la dette : 2 340 000 €. On a un taux d'endettement qui est estimé au 31/12/2023 à 34,62 %, charge de la dette de 4,44 % et le nombre d'années nécessaires au remboursement de cette dette est de 5,27 années, donc beaucoup moins que les 12 années qui sont recommandées par l'Etat. La Commission municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité. Je vais laisser la parole à Mr Claude WADOUX pour nous développer l'ensemble des investissements qui seront réalisés cette année.

Monsieur WADOUX : Merci Julien. La répartition du budget d'investissement 2023, je vais vous détailler les opérations. 1) opérations lancées et à poursuivre en 2023 pour 4 677 423 € qui concerne la modernisation de Sportica : pôles basket, aquatique et multisports pour 4 599 723 €. Installation des bornes arrêts minutes rue Léon Blum 40 000 €, remplacement d'arbres dans le cadre de l'opération « 1 arbre, 1 vie » 6 000 €, la scénographie du phare 5 700 €, démolition des garages de la maison des Douanes 26 000 €. 2) Marchés à bons de commande - bâtiment, voirie, éclairage public, clôtures, chemins de randonnée 1 006 647 € : travaux d'entretien des bâtiments communaux (marché à bons de commande étanchéité-bardage /toiture / peinture + diverses interventions en menuiserie, électricité, alarme intrusion, incendie, portes automatiques, cloisons...) 436 647 €, contrat de chauffage 155 000 €. Travaux de voirie, d'éclairage public, de clôtures, de chemins de randonnée, de reprise de tombes, d'ascenseurs et de portes automatiques 415 000 € (dont 150 000 € pour les travaux d'éclairage public Boulevard Salomé). 3) Mise aux normes des bâtiments communaux : 70 000 €. Mise aux normes de la crèche les Calinous 40 000 €, amélioration et mise aux normes électriques de la crèche les Moussaillons 10 000 €, remplacement de l'alarme incendie de la salle du Polder 20 000 €. 4) L'acquisition d'un logiciel de suivi des fluides pour 21 600 €. 5) Acquisition de matériels, matériaux pour les services parcs et jardins, voirie et les ateliers pour 135 700 €. 6) Remplacement de véhicules et acquisition d'équipements pour engins 204 734 €. 7) Nouvelles opérations 2023 : Etablissements scolaires (écoles et restaurants) pour un montant total de 228 000 € que je vous détaille ci-après : création d'une dalle pour porte-vélos dans les écoles Pierre Loti et Bois d'Osiers 6 000 €. Rénovation complète de la cour de l'école Vendiesse 87 000 € et remplacement du jeu et du sol souple 60 000 €. Réfection ponctuelle de l'enrobé de la cour de l'école Lamartine 10 000 €. Remplacement du jeu de l'école Marguerite Denvers (maternelle) 60 000 €. Végétalisation de la cour d'école des Islandais 5 000 €.

Remplacement du plafond et de l'éclairage du couloir de l'école du Pont de Pierre, réalisé en régie (régie AM). Remise en peinture du restaurant de la ZAC 2 (régie AM). Création de réseaux pour selfs dans restaurants scolaires (régie AM). Divers travaux de peinture et de revêtement de sol, de plafond, d'électricité, d'éclairage (réalisés par les ateliers municipaux pendant les vacances scolaires). Investissement pour les équipements sportifs et de loisirs pour un montant total de 877 000 € qui se détaille comme suit : Remplacement de la passerelle menant à la salle de boxe de Sportica : 50 000 €. Rénovation du revêtement de sol des 4 courts de tennis intérieurs 70 000 €. Remplacement du sol de la salle de basket du Polder 50 000 €. Remplacement de la moquette du terrain de football synthétique 450 000 €. Remplacement de l'éclairage des 2 terrains synthétiques de football 200 000 €. Remplacement de la structure de la rampe du skate-park de la plaine de jeux du Moulin 57 000 €. Des travaux d'AdAP dans le stade des Huttés : sanitaires PMR et remplacement de fenêtres (régie AM). Installation de contrôles d'accès dans le stade du Moulin (régie AM). Travaux d'AdAP dans la salle des Huttés : rénovation des douches, des vestiaires, sanitaires et clubhouse + isolation + étanchéité, (régie AM). Traitement des infiltrations et remise en peinture de la salle du tir à l'arc : ferme Daullet (régie AM). Travaux d'AdAP dans la salle du Polder : traitement de l'accès situé au niveau des escaliers (régie AM). Travaux d'AdAP des vestiaires de la base de char à voile (régie AM). Divers travaux au centre équestre : installation d'abreuvoirs dans les pâtures à chevaux, mise en place d'une porte coulissante dans le petit manège, pose de garde-corps dans le local de stockage de matériel et travaux d'AdAP. Ensuite, le pôle équipements culturels et bâtiments patrimoniaux pour un montant total de 132 000 € qui concerne la réfection de l'éclairage du rez-de-chaussée de la médiathèque 20 000 €. Réfection des chenaux de la citerne phase 4 : 90 000 €. Réparation de l'orgue de l'église St Willibrord 22 000 €. Réfection des portes du couloir et des plafonds de l'atelier gravure ainsi que la réfection des remparts (régie AM). Ensuite, les bâtiments communaux 95 000 €, c'est l'investissement : Aménagement des bureaux au sein du centre administratif pour la Direction de l'Education 50 000 €. Rénovation de la plateforme de stockage et des voiries de la régie urbaine (risque de chute des agents) 45 000 €. Rénovation des vestiaires et douches de la régie urbaine (régie AM). Mise aux normes électriques du lot 11 de la Semeuse, service événementiel (régie AM). Maisons de quartier, l'investissement est de 118 000 € : extension qui concerne la maison de quartier des Huttés 78 000 € (régie AM), travaux de mise aux normes dans le multi accueil des Calinous (maison de quartier du Pont de Pierre) : films anti UV, volets de la salle de vie 40 000 €. Cloisonnement et sécurisation des bureaux du 1^{er} étage maison de quartier de Petit-Fort-Philippe (régie AM), Réalisation des travaux de mise aux normes dans le multi accueil des P'tites Frimousses maison de quartier de Petit Fort Philippe (régie AM). La partie « démolitions » pour un total de 163 000 €. La démolition de la maison sise au 1 rue de la Tranquillité 40 000 €, démolition des garages du restaurant Le Beau Rivage (écroulement d'un des garages et grosses fissures dans le mur) 30 000 €. Démolition des hangars du Bassin Vauban (quai Ouest) 93 000 €. Pour la section « parcs, jardins, espaces publics » pour un montant total d'investissement de 384 000 € qui concerne le confortement de passerelles (1 à la pépinière - restaurant Varennes, 2 dans le théâtre de verdure) : 54 000 € + 25 000 €. Aménagement du Belvédère du pont de la porte noire 45 000 €. Réaménagement de l'îlot sur la digue promenade 10 000 €. Installation de 2 abris pour l'éco pâturage 5 000 €. Installation de porte-vélos sur la digue promenade 15 000 €. Reprise des berges des douves (écluse pépinière + pont Varennes pépinière + parcours de pêche, PMR Vauban Promenade +Porte aux Boules + théâtre de verdure) pour un montant total de 185 000 €. Rénovation des chemins de randonnées : Boulevard de l'Europe (trous, déformations racines) entre Quai de la Batellerie et écluses (non PMR), rue Verte (inondations) pour un montant de 45 000 €. Ensuite, réalisation de parkings pour 140 000 € : premièrement, extension du parking du Béguinage pour 50 000€, confortement du parking de la place Edmond Rostand (projet de la station balnéaire apaisée) 60 000€, aménagement d'un parking au niveau

du Quai de la Batellerie pour un montant de 30 000 € TTC. Voilà, ces renseignements nous ont été fournis par les services techniques.

Monsieur le Maire : Bien, merci Mr WADOUX vous êtes d'une transparence totale sur ce que nous allons faire, tout est déterminé etc... Je voudrais saluer, remercier Julien VEYER et l'ensemble des services financiers, l'ensemble des directions du Directeur Général jusque l'ensemble des services qui ont fait un gros travail pour préparer ce budget donc c'est vrai qu'on a dû quand même essayer de trouver un maximum de niches si je puis dire pour dégager une capacité d'investissement quand même autour d'une dizaine de millions, c'est insuffisant ceci dit par rapport à l'importance de notre patrimoine, l'importance de nos installations, il faudrait qu'on ait un budget plus important en termes d'investissement mais force est de constater que les recettes, vous l'avez vu, évoluent peu donc voilà les marges de manœuvre sont somme toute assez faibles donc rationaliser la gestion, c'est ce que nous faisons quand même depuis un certain temps donc on arrive un peu au bout de l'exercice. Notre objectif a toujours été de maintenir un haut niveau de service public mais c'est vrai que l'exercice est compliqué, particulièrement difficile par rapport aux investissements qu'on a à faire dans tous les registres, vous avez eu un éventail assez étendu de ce que vous a lu Claude WADOUX sachant que la liste pourrait être double car on a identifié plus de 20 millions d'euros d'investissement potentiellement et donc on a dû faire des choix qui sont somme toute difficiles, on maintient les taux communaux à leur même niveau alors nos concitoyens vont pour autant payer plus d'impôts puisque les bases foncières vont augmenter de 7 %. Donc on maintient ce taux, même s'il n'a pas augmenté depuis 20 ans, la part communale de 28,56 %, il est quand même au niveau de l'agglomération dans la moyenne haute donc voilà les marges de manœuvre sont assez faibles. Bon après on aura des bonnes nouvelles dans les années à venir avec l'arrivée de nouvelles entreprises et aussi de nouveaux logements, ce sera plus modeste pour les logements mais malgré tout si on arrive à faire les 800 logements qui sont prévus pour 2030, cela ramènera à nouveau des bases fiscales supplémentaires + SNF + d'autres entreprises qui, on me dit, pourraient arriver sur le territoire communal. Parallèlement, le Sivom, la part de Gravelines est en train de baisser progressivement puisque nos voisins Loon-Plage, Saint-Georges, Bourbourg, Craywick, voient des recettes fiscales nouvelles, donc voient leur participation au Sivom augmenter, donc si la leur augmente, la nôtre baisse, donc cela c'est un élément assez positif qui me conforte dans cette décision que nous avons prise en son temps de garder le Sivom. Ce n'était pas évident pour tout le monde et donc je me réjouis que nous ayons fait ce choix. Et puis après cet effort des fluides qui nous oblige à nous rationaliser, qui j'espère nous permettra une fois sortis de cette crise énergétique, de retrouver des marges de manœuvre supplémentaires et d'augmenter progressivement ce budget d'investissement car il le faudra bien si on veut réaliser tout ce que nous souhaitons faire et il faudra bien réussir à augmenter cette capacité d'investissement. Voilà et puis avoir aussi une analyse encore, on la mène mais je pense qu'on peut encore l'affiner sur l'évaluation des politiques publiques qu'on mène, voilà on a sûrement des marges de manœuvre, on a créé aussi une fonction au niveau de l'administration générale « évaluation et qualité du service public » qui aura aussi vocation à analyser tout ce qu'on fait, en mesurer aussi la pertinence, car à un moment donné il faut aussi se questionner sur tout ce qu'on fait, voilà un peu ce que je pouvais vous dire pour compléter l'excellent rapport qui vous a été présenté. Une nouvelle fois remercier Julie KARCZ, à la direction des finances, qui s'est beaucoup investie sur ce budget, que je suis heureux de voter. J'aurais préféré le voter en décembre car en avril c'est un peu lointain mais bon il fallait qu'on ait la connaissance de notre excédent 2022 pour être en capacité de voter le budget 2023 le plus précis possible. À ce stade je vous remercie de votre confiance, je peux considérer qu'il est adopté avec les pouvoirs et je m'en réjouis pour notre ville de Gravelines.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Le vote du Budget Primitif 2023 a donné les résultats suivants :
 - Votants : 30
 - Suffrages exprimés : 30
 - Pour : 30
 - Contre : /

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite 2 délibérations « des dépenses à imputer au compte 6232 et 6257 », Mr VEYER.

38. Dépenses à imputer aux Comptes 6232 et 6257 :

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil :

Selon l'instruction comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies.

Du fait de la grande diversité de ce type de dépenses, il revêt un caractère imprécis. Cependant, la Collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics.

Il convient aussi de préciser la nature des dépenses inscrites au compte 6257, frais de réception autres que ceux exposés dans le cadre des fêtes et cérémonies.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter la liste annexée à la présente délibération pour autoriser l'engagement de telles catégories de dépenses à imputer sur ces articles.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite le vote des taux de la fiscalité directe locale.

39. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2023 :

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil Municipal :

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé :

- De la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- De la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ;
- De la Taxe d'Habitation réduite aux seules résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Depuis la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé sur son niveau de 2019, soit 24,15 %.

A compter de 2023, les communes disposent à nouveau de leur pouvoir de taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) qui est voté et modulé en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il rappelle les taux votés en 2022 :

- ✓ Taxe foncière « bâti » **47,85 %**
Soit le cumul du taux communal (28,56%) au taux départemental (19,29%)
Sur chaque produit de taxe foncière « bâti » sera appliqué le coefficient correcteur « coco »
- ✓ Taxe foncière « non bâti » **81,00 %**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de la Commune pour **2023** en les maintenant à leur niveau de 2022 pour les taxes foncières et à son niveau de 2019 pour la taxe d'habitation :

- ✓ Taxe foncière « bâti » **47,85 %**
Soit le cumul du taux communal (28,56%) au taux départemental (19,29%)
Sur chaque produit de taxe foncière « bâti » sera appliqué le coefficient correcteur « coco »
- ✓ Taxe foncière « non bâti » **81,00 %**
- ✓ Taxe d'habitation **24,15%**

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VEYER : On a fait un petit « teasing » puisqu'on l'avait déjà annoncé dans le vote du BP 2023, nous n'augmenterons pas les taux. Le taux de la taxe foncière « bâti » reste à 47,85 %, c'est le cumul du taux communal (28,56%) au taux départemental (19,29%). La taxe foncière « non bâti » reste à 81 %. Et petite nouveauté cette année, puisque 2019 nous ne votions plus les taux de la taxe d'habitation qui étaient gelés au niveau de 2019 soit 24,15 %. A compter de 2023 les communes disposent à nouveau de leur pouvoir de taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) et donc nous le laissons à 24,15 %. La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci, voilà donc c'était conforme à ce que nous vous avons annoncé dans le débat budgétaire, adopté.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Ensuite « Participation de la Commune aux dépenses du syndicat intercommunal des Rives de l'Aa et de la Colme », Mr VEYER.

40. Participation de la Commune aux dépenses du syndicat intercommunal des Rives de l'Aa et de la Colme :

Monsieur Julien VEYER, rappelle au Conseil Municipal que du fait de la mise en œuvre de la taxe professionnelle unique, les syndicats intercommunaux ne perçoivent plus, comme les communes, directement la taxe professionnelle remplacée par la contribution économique territoriale.

Les produits liés à cet impôt sont perçus par la Communauté Urbaine de Dunkerque et ont été intégrés dans le calcul des attributions de compensation reversées aux communes, ces dernières se devant ensuite de délibérer afin de fixer le montant de leur participation aux dépenses de ces syndicats.

Il est donc proposé de fixer le montant de la participation 2023 de la Ville au Syndicat Intercommunal des Rives de l'Aa et de la Colme à **339 465,00 €**.

A préciser qu'une avance à hauteur de 242 475 € a déjà été versée pour la période de janvier à avril 2023, qui a fait l'objet d'une délibération du 16 décembre 2022.

Par conséquent et après déduction du montant de cette avance, le montant restant à verser au SIVOM s'élève à 96 990 €.

Ce montant pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un réajustement.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci, adopté.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous avons un ordre du jour complémentaire, une seule délibération sur l'enquête publique de VERKOR, les conseils municipaux sont sollicités donc je vais demander à Mr NOTEBAERT de bien vouloir présenter les quelques observations qu'on a pu faire sur l'arrivée de cette belle entreprise sur Bourbourg et Craywick.

❖ **ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE**

41. Enquête publique – Société VERKOR – projet de gigafactory à Bourbourg et Craywick – Avis du Conseil Municipal :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Vu l'arrêté d'enquête publique pris par le Préfet de la région Hauts de France en date du 07 mars 2023,

Vu la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VERKOR en vue d'exploiter une usine de fabrication de batteries électriques appelée GIGAFACTORY,

Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 25 mars au 24 avril 2023 inclus, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

Verkor est une entreprise grenobloise créée en 2020 qui a pour ambition d'accélérer la dynamique industrielle de production de batteries en France afin de servir le marché européen. Le projet soumis à enquête publique vise à construire une usine de production de cellules et modules de batteries électriques à grande échelle (gigafactory).

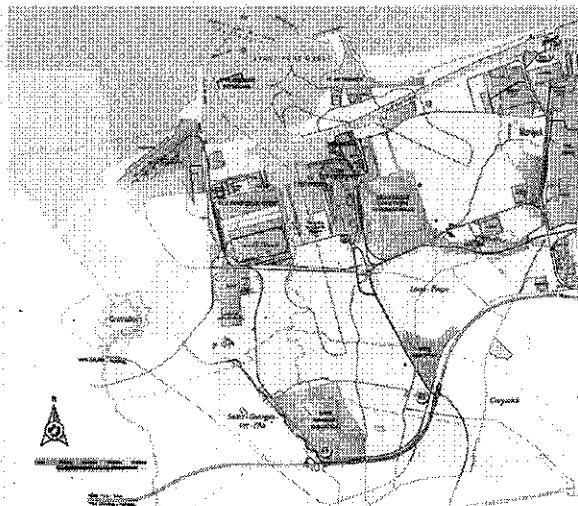
L'implantation est prévue sur la Zone Grandes Industries (ZGI) du Grand Port Maritime de Dunkerque à Bourbourg.

L'objectif de cette gigafactory qui accueillera à terme 1 320 personnes (1 200 salariés VERKOR + 120 personnes d'entreprises extérieures) est double : produire des cellules et modules de batteries électriques faiblement carbonées et les proposer à des prix accessibles. Ainsi, Verkor ambitionne d'équiper 300 000 voitures électriques par an d'ici 2027.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la France et de l'Union Européenne en matière de transition énergétique, au travers notamment de la décarbonation du parc automobile et de la promotion d'une énergie bas-carbone pour d'autres usages.

En effet, l'Union Européenne s'est engagée dans un « Pacte vert pour l'Europe » (European Green Deal) en décembre 2019 constituant la feuille de route pour « faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050 » avec l'objectif contraignant de réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

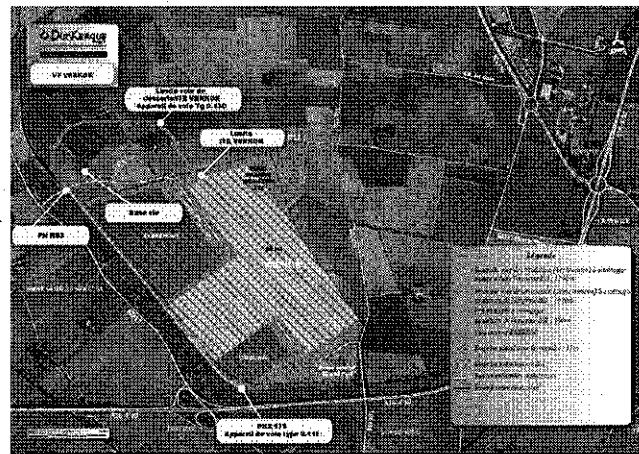
La Gigafactory de Dunkerque aura à terme une puissance de production de cellules lithium-ion de 16 GWh qui permettra d'équiper 300 000 voitures électriques par an selon un nouveau système de production de cellules de batteries éco-efficient et admettant un rendement parmi les plus élevés de l'industrie.



La sélection du choix d'implantation de la Gigafactory sur le site de Dunkerque a été le résultat d'un travail commun réalisé avec les équipes de Renault et des autres partenaires de VERKOR au regard de nombreux avantages tels que :

- Implantation dans le 3^e port français en trafic global, le 1^{er} port fluvial de la région Hauts-de-France et le 1^{er} pôle de fret ferroviaire de France.
- Localisation de Dunkerque aux portes du Benelux qui permet une excellente connexion aux réseaux de transports routier, ferroviaire, maritime, et fluvial.
- La proximité avec un site de production d'énergie décarbonée grâce au site nucléaire de Gravelines

Par ailleurs, les besoins en électricité de l'usine VERKOR à Bourbourg, d'une puissance de 205 MW, nécessiteront un raccordement direct au réseau public de transport d'électricité. Dans cette perspective, un raccordement en 225 000 volts sur le réseau public de transport d'électricité a été demandé à RTE par VERKOR pour son futur poste électrique



Concernant l'impact du projet sur le trafic routier, VERKOR prévoit tout d'abord de favoriser en phase d'exploitation le trafic ferroviaire au trafic routier ; ainsi l'expédition des modules depuis la Gigafactory vers les sites clients de Renault se fera par train.

Toutefois, bien que le GPMD précise que les dessertes de la ZGI (RD11, A16) et l'accès redimensionné en entrée ZGI sont aujourd'hui en capacité de supporter les développements de trafic annoncés par les entreprises s'y développant (Clarebout, VERKOR et Gridlink), nous devons rester attentifs quant à l'impact du développement portuaire sur le réseau viaire.

L'accès à la Gigafactory se fera principalement par l'autoroute A16 depuis les échangeurs 52 et 53, connectés à la RD11 à l'Ouest et la RN316 à l'Est. Il est cependant prévu que la majorité des flux poids-lourds utilise la RIA (Route Inter-industrielle Atlantique) dont la mise en service attendue est prévue début 2025 dans le cadre du projet CAP2020.

Néanmoins, le projet prévoit ainsi une augmentation de 9,3% du trafic sur la RD11 et de 2,1% sur l'A16. Certes, il est abordé la mise en place d'un système de navettes (bus) pour acheminer le personnel sur le site VERKOR, toutefois ce dispositif n'est à ce stade que peu décrit dans le dossier et doit être affiné par la Région Hauts de France et le PMCO et la CUD qui doivent travailler à la mise en œuvre d'une offre de mobilité interurbaine routière et ferroviaire en complément de celle de DK'BUS.

Concernant l'emploi, il paraît également nécessaire de créer des passerelles avec les structures de soutien à l'emploi telles que la mission locale des Rives de l'Aa et de la Colme dont le siège est situé à Bourbourg afin que ce développement économique puisse servir notre bassin de vie et notre jeunesse.

Enfin, ce projet industriel vient en complément d'autres projets qui nécessiteront, pris dans leur ensemble, de bâtir une offre de logements conséquente sur l'ouest de l'agglomération dunkerquoise. Un groupe de travail, présidé par le Sous-Préfet de Dunkerque a été créé à cet

effet ; un travail partenarial devra être engagé entre les élus locaux et les services de l'Etat pour lever une à une les éventuelles contraintes pouvant endiguer la construction de cette offre.

Les outils du SCOT et du PLUIHD devront être adaptés à ces implantations.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Emet un avis favorable assorti de remarques suivantes :
 - Une attention devra être portée quant à l'impact de ce projet sur le réseau viaire, notamment sur la RD11 et l'A16. La construction d'une offre de mobilité interurbaine routière et ferroviaire semble aujourd'hui indispensable à l'aune du développement industriel à venir.
 - Des ponts devront être dressés entre les structures de soutien à l'emploi et l'entreprise pour que l'offre puisse être proposée à notre bassin de vie.
 - Une démarche co-construite entre services de l'Etat et collectivités locales pour mener au plus vite les projets de logements induits par ce développement industriel.

Monsieur le Maire : Merci Mr NOTEBAERT, voilà cette belle entreprise dont les travaux devraient démarrer dans la foulée de Clarebout qui s'est montée à une vitesse vertigineuse, maintenant cela va être le tour de Verkor et SNF est aussi bien avancée, et puis là on est en train de voir aussi l'aspect administratif de l'extension du Port Ouest, autre dossier important. Le financement n'est pas encore tout à fait bouclé c'est quand même 400 millions d'euros d'investissement, l'extension du GPMD, mais bon les choses avancent, les discussions se font au niveau européen et au niveau national. Je vous rappelle que l'extension de Calais c'était quand même 800 millions, le doublement de la jetée, le doublement du Port de Calais, donc c'est à peu près la moitié pour le Port de Dunkerque, donc il y a un grand nombre d'études qui ont été réalisées. Tous les dispositifs pour étendre cela notamment aussi dans le domaine de l'eau qui est un dossier que je suis particulièrement, parce que l'eau dans les terres, il faut bien mesurer tous les enjeux qu'il y a autour de tout cela, le biseau salé également qui est un élément aussi sur lequel nous sommes mobilisés.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Voilà merci à toutes et à tous, nous arrivons au terme de notre conseil municipal, il me reste à vous souhaiter une bonne soirée et vous remercier de votre assiduité. Bonsoir à tous, chers collègues.

La séance est levée à 20 h 45

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 23 JUIN 2023

La Secrétaire de Séance,

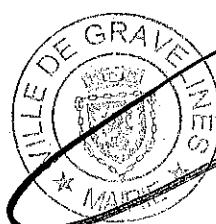
Deneuville
Christelle DENEUVILLE

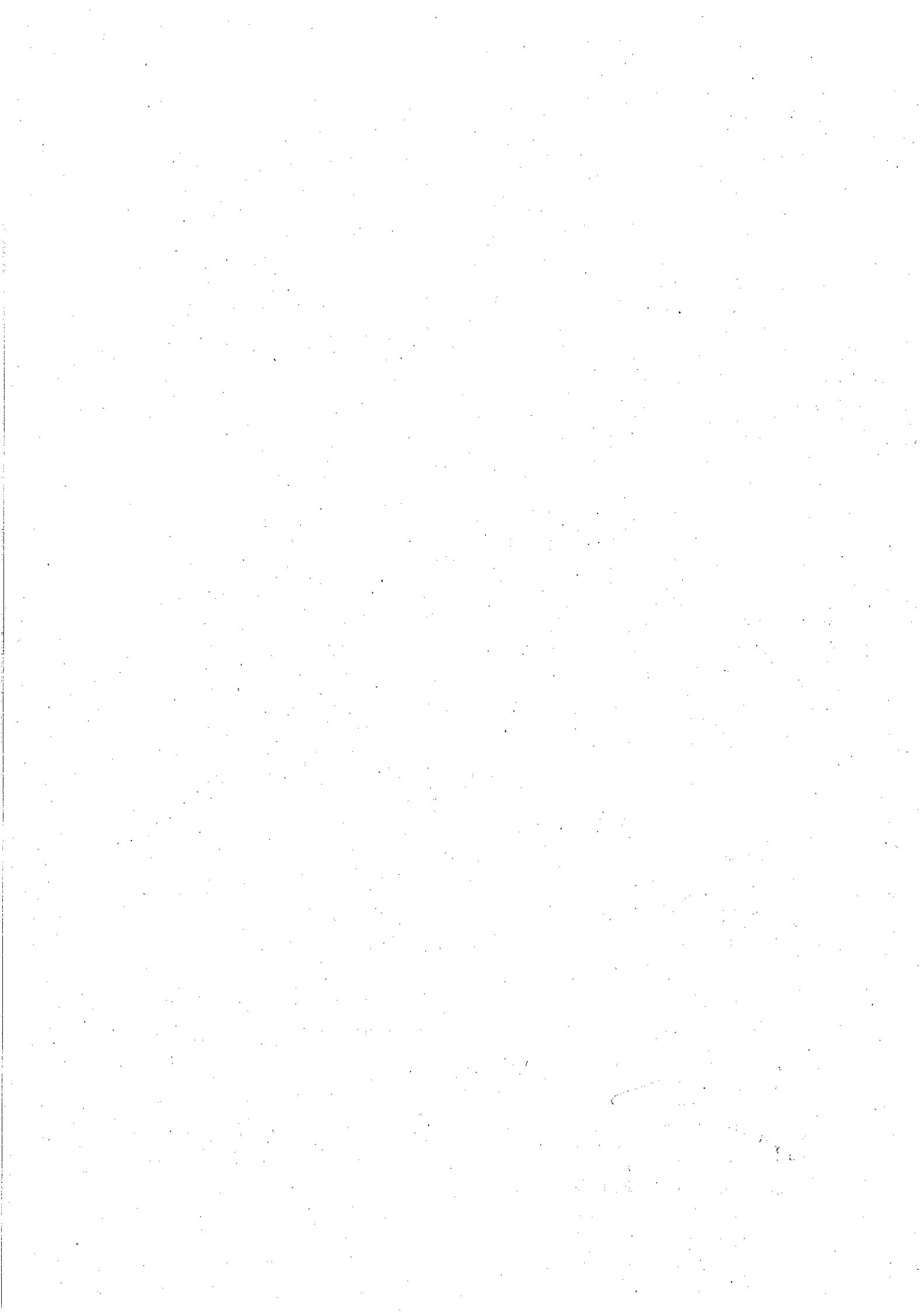
Mis en ligne sur le site de la Ville le

27 JUIN 2023

Le Maire,

Bertrand RINGOT





(Suspension de séance – Conseil Municipal du 14/04/2023)

- **Intervention de Sylvain VITÉ – Directeur Délégué Ancrage territorial CNPE de Gravelines**

Monsieur le Maire : Bien merci Mr Modou FALL, le quorum étant atteint nous pourrons délibérer valablement donc je lève la séance pour accueillir Sylvain VITÉ Directeur Délégué en charge de l'ancrage territorial au sein du CNPE de Gravelines, il m'a semblé important que nous puissions avoir des éléments d'actualité de la centrale. Vous connaissez tous les enjeux qui se profilent sur ce site majeur, je vais donc laisser le soin à Sylvain VITÉ de nous expliquer un peu ce qui est en cours et en préparation, merci.

Monsieur VITÉ : Merci Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Adjoints et Conseillers, tout d'abord de votre accueil et de nous laisser la parole au CNPE du Blayais pour un point d'actualité particulier...

Monsieur BOONEFAES : Gravelines...

Monsieur VITÉ : Ah pardon, j'ai dit quoi ?

Monsieur le Maire : CNPE du Blayais... Ce sont les réflexes...

Monsieur VITÉ : C'était ma 1^{ère} mission, mais merci Alain de résister l'implantation de la centrale sur Gravelines évidemment...

Monsieur le Maire : Blayais, ce n'est pas mal non plus...

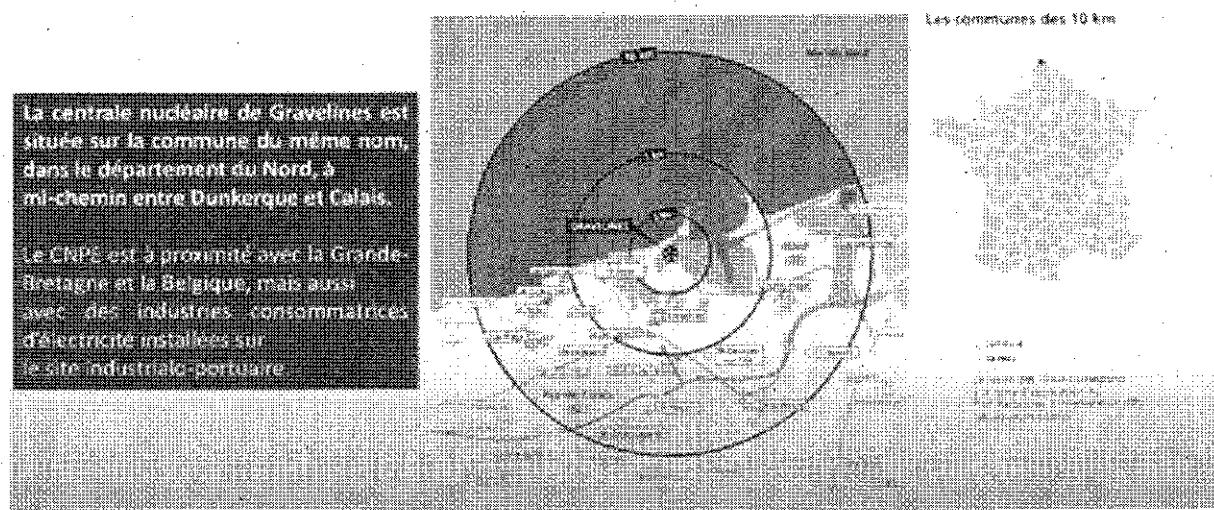
Monsieur VITÉ : C'est très bien, mais voilà, la Côte d'Opale c'est mieux... Désolé pour ce petit lapsus qui me rappelle mes origines, mon début de carrière à EDF. Le sujet que je propose de vous présenter est un sujet sur une enquête publique concernant ce qu'on appelle le 4ème réexamen périodique de sûreté, en fait c'est à l'issue des 4^{èmes} visites décennales des réacteurs 1 et 3, nous allons faire une enquête publique avec un petit point de précaution car actuellement il y a des échanges, des débats au Parlement notamment à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi sur l'accélération des projets nucléaires et une simplification de certaines procédures sur le parc existant qui pourraient aussi modifier ce que je vous présente en termes de procédure d'enquête publique. La présentation se fait dans le cadre légal réglementaire actuel mais qui pourrait évoluer d'ici fin mai ou début juin. La présentation, ce sera une présentation que je vais essayer de faire pédagogique et synthétique puisqu'on peut vite entrer dans les détails et être trop compliqué. Par ailleurs nous faisons une présentation plus détaillée, plus technique en Commission Locale d'Informations (CLI) avec la mise en place d'une commission technique spécifique dans laquelle nous présentons ce qui a été réalisé par le CNPE sur les réacteurs 1 et 3 à l'occasion des visites décennales et ce que nous proposons de réaliser après les visites décennales. Les éléments plus détaillés pourront être disponibles auprès de la CLI. Voilà en termes de sommaire ce que je vous propose :

Sommaire

- 1. La Centrale Nucléaire de Gravelines
- 2. Le 4^e réexamen périodique
- 3. Les travaux réalisés (phase A)
- 4. Les travaux restants à réaliser (phase B)
- 5. L'enquête publique
- 6. Annexes
 - Travaux phase B
 - Fonctionnement simplifié de la centrale

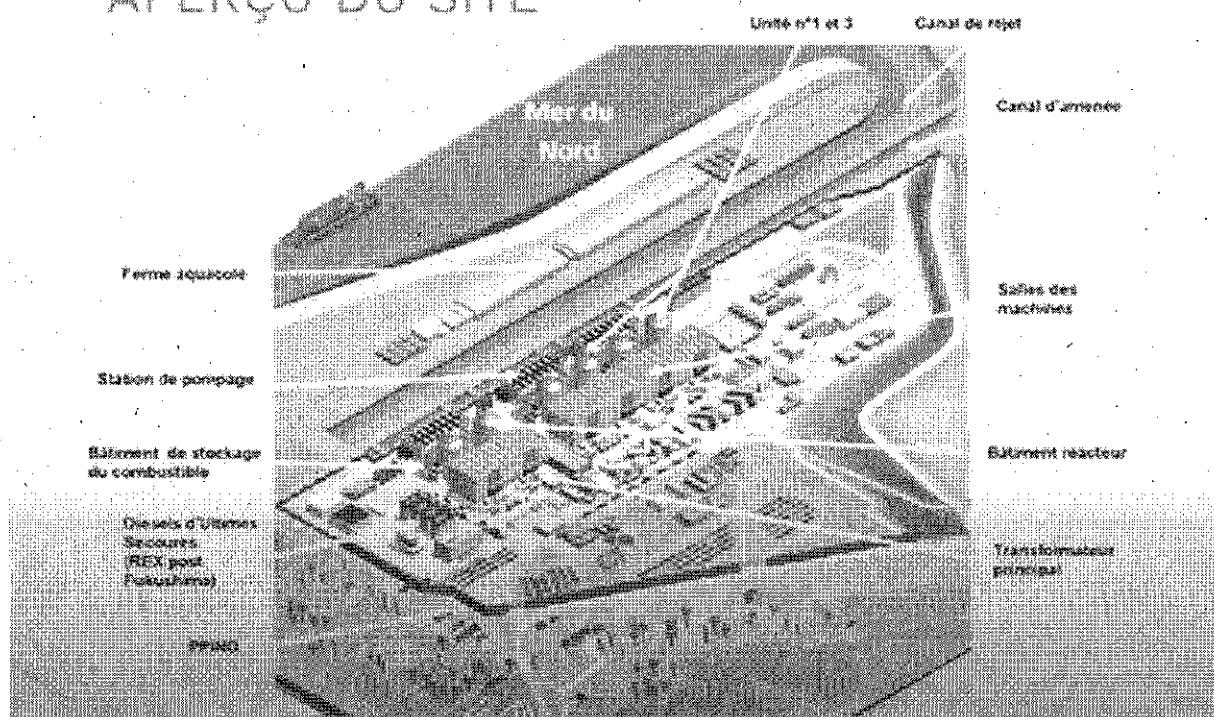
Le 1^{er} point, je pense que cela devrait être assez rapide. Le 2^{ème} point : le 4^{ème} réexamen périodique. 3^{ème} point : les travaux réalisés (phase A). 4^{ème} point : les travaux restants à réaliser (phase B). 5^{ème} point : l'enquête publique. 6^{ème} point : quelques annexes aussi pour illustrer certaines modifications sachant que l'ensemble des modifications représente à peu près 80 chantiers donc évidemment je ne vais pas vous présenter ces 80 chantiers mais pour vous montrer un peu l'ampleur de ce qui a été réalisé et de ce qu'il reste à faire. Alors sur la centrale de Gravelines, on va passer à la page suivante.

Le CNPE de Gravelines



Je pense que ça n'a échappé à personne que la centrale de Gravelines est à Gravelines, donc je ne vais pas m'étendre trop sur ce schéma qui est aussi un schéma qu'on présente à d'autres communes et collectivités qui sont un peu moins proches de la centrale. Donc on peut passer à la page suivante : un schéma pour vous présenter l'aperçu du site un peu plus dans le détail parce que pour le coup c'est certainement moins connu par certains d'entre vous donc sur le site de Gravelines.

APERCU DU SITE



Là, on a pointé en particulier les réacteurs 1 et 3 sachant que le 1 est du côté du terminal méthanier et le 6 du côté de Gravelines donc c'est dans l'ordre chronologique. Vous y trouvez également en haut le canal d'aménée pour amener l'eau de refroidissement de la turbine et puis le canal de rejet pour rejeter l'eau qui a réchauffé la vapeur de la turbine. Les salles des machines où se trouvent la turbine, et l'alternateur qui produit le courant. A côté, les bâtiments réacteurs qui sont le cœur de la fission nucléaire qui produit la chaleur qui est ensuite communiquée vers la turbine pour faire tourner l'alternateur. Toute l'électricité est évacuée par des transformateurs principaux donc il y a un transformateur principal par réacteur. Et puis vous avez également d'autres bâtiments, par exemple, la station de pompage qui est un équipement qui permet de filtrer l'eau de la mer avant de l'envoyer vers la turbine. Vous avez également le bâtiment de stockage du combustible qui est utilisé lorsqu'on arrête le réacteur et qu'on décharge le combustible du réacteur donc c'est une piscine d'entreposage temporaire. Et nous avons aussi indiqué 2 dispositifs qui ont été réalisés qui sont des dispositifs post Fukushima, le 1^{er} c'est ce qu'on appelle les Diesels d'Ultimes Secours (il y a 1 Diesel d'Ultime Secours par réacteur) et qui visent à alimenter en électricité ce qu'on appelle des matériels noyaux durs donc lorsqu'on a tout perdu, c'est ce qui reste pour faire simple. On a aussi autour du site la PPINO (Protection Périphérique Inondations) qui a vocation à nous protéger contre les inondations externes que ce soit par le canal d'aménée ou par un problème d'évacuation des eaux des terres qui a augmenté la robustesse du site vis-à-vis de ce risque ou de cette agression potentielle d'inondation externe. Quelques chiffres aussi pour présenter la centrale :

Généralité	6 unités de 900 MW chacune	Mises en service entre 1980 et 1985	1ère centrale d'Europe de l'Ouest
Emploi		Visite	
1 849 salariés EDF (à fin 2022)	1 800 salariés prestataires en moyenne	3 900 visiteurs sur nos installations. Dont 2 000 collégiens, lycéens et étudiants.	
58 embauches en 2022	14 500 emplois directs, indirects, induits	4 000 personnes rencontrées hors les murs.	
72 en 2023			
Poids économique		Poids économique	
83,6 millions de taxes et redevances versées au territoire.	28,2 TWh d'une électricité bas carbone		
249 millions d'euros achetés par EDF Nucléaire à des entreprises des Hauts de France. Dont 112 millions directement par la Centrale de Gravelines.	Une énergie pilotable : 84 baisses de charge à la demande de RTE		
	Équivalent à 60% de la consommation électrique des Hauts-de-France		
Poids économique			
60 salariés experts en environnement sur site (maîtrise des impacts de l'exploitation, surveillance de l'environnement)			
5 000 prélèvements, 18 500 analyses.			

Vous connaissez bien la centrale : 6 réacteurs, fin de la construction en 1985, nous visons d'être 1 900 salariés EDF d'ici la fin de l'année et nous avons à peu près 1 800 salariés d'entreprises prestataires qui travaillent à l'année, ce qui fait que selon les chantiers, selon les activités nous pouvons être jusqu'à 4 000 ou 4 500 salariés sur la centrale à un instant T donc c'est bien sûr un gros employeur local que ce soit pour les emplois directs mais aussi pour les emplois induits indirects on estime que l'impact en termes d'emploi de la centrale c'est 14 500 salariés sur la région. On a également une démarche de recrutement qui est volontariste et une démarche d'accueil des jeunes, on accueille entre les alternants et les stagiaires à peu près 200 jeunes /an et on suit en particulier la suite pour les alternants, soit le recrutement à EDF, soit le recrutement parmi nos partenaires industriels ou la poursuite des études. On reçoit également près de 4 000 personnes sur le site et on a aussi beaucoup d'actions à l'extérieur du site comme « la Fabuleuse Factory » ou « les Villages du Futur » en lien avec le territoire. En termes de poids économique, vous connaissez le poids en termes de fiscalité de la centrale sur le territoire. On est aussi attentif aux achats qui sont réalisés par la centrale, on achète à peu près pour 250 millions d'euros de prestations à l'année, il y en a 112 millions qui vont vers des entreprises des Hauts de France, et en particulier Nord et Pas-de-Calais, et sur ces 112 millions il y a plus de la moitié de cette somme qui concerne des entreprises qui sont à moins de 40 kms autour de la centrale, donc un impact économique aussi de proximité sur lequel nous sommes assez vigilants et on a d'ailleurs un programme particulier qui s'appelle « Nucléi » qui vise à accompagner les entreprises de la région pour accéder aux activités et aux marchés de la centrale. En termes de production, nous représentons 60 % de la consommation électrique des Hauts de France et 100 % du Nord et du Pas-de-Calais. Ce qui est important également c'est que nous savons nous adapter aux besoins

du réseau notamment l'entrée des énergies renouvelables qui sont prioritaires sur le réseau et en 2022 nous avons fait 84 baisses de charges à la demande du réseau et ça peut être des baisses de charge qui vont de 100 % à 20 % quelques minutes pour suivre les besoins du réseau et de l'entrée des énergies renouvelables sur le réseau. Et puis un dernier point sur la partie environnementale, évidemment c'est notre responsabilité principale de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impact environnemental de la centrale sur son territoire et sur l'environnement et pour cela on a 60 salariés qui travaillent en permanence sur le sujet, qui font des prélèvements des analyses et on a 18 500 analyses réalisées par an par EDF sachant que l'Autorité de Sécurité et son organe technique d'appui l'IRSN font eux-mêmes des prélèvements contradictoires.

2

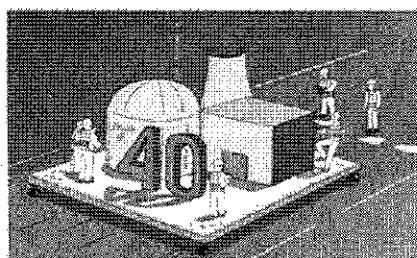
Le 4^e réexamen périodique

Alors, ce qu'on appelle le 4^{ème} réexamen périodique, pour faire un peu de pédagogie, tous les 10 ans on a une visite approfondie, dont je vais vous donner les points clés juste après, du réacteur, ce qu'on appelle une visite décennale. Et à l'issue de chaque visite décennale, on établit un document qui s'appelle le rapport de conclusion du réexamen de sûreté. C'est le bilan de ce qui a été fait depuis la construction du réacteur jusqu'à la visite décennale sur l'ensemble des sujets donc sur la conformité de l'installation et l'évolution de la sûreté avec les modifications qui ont été réalisées.

4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE - FINALITÉS

En France, l'autorisation d'exploiter un réacteur nucléaire ne précise pas de limite prédéterminée dans le temps.

En revanche, le code de l'environnement, notamment les articles L. 593-18 et L. 593-19, impose que l'exploitant d'un réacteur nucléaire réalise tous les 10 ans un réexamen périodique de son installation, à l'issue duquel l'ASN prend position sur la poursuite de fonctionnement de l'installation.

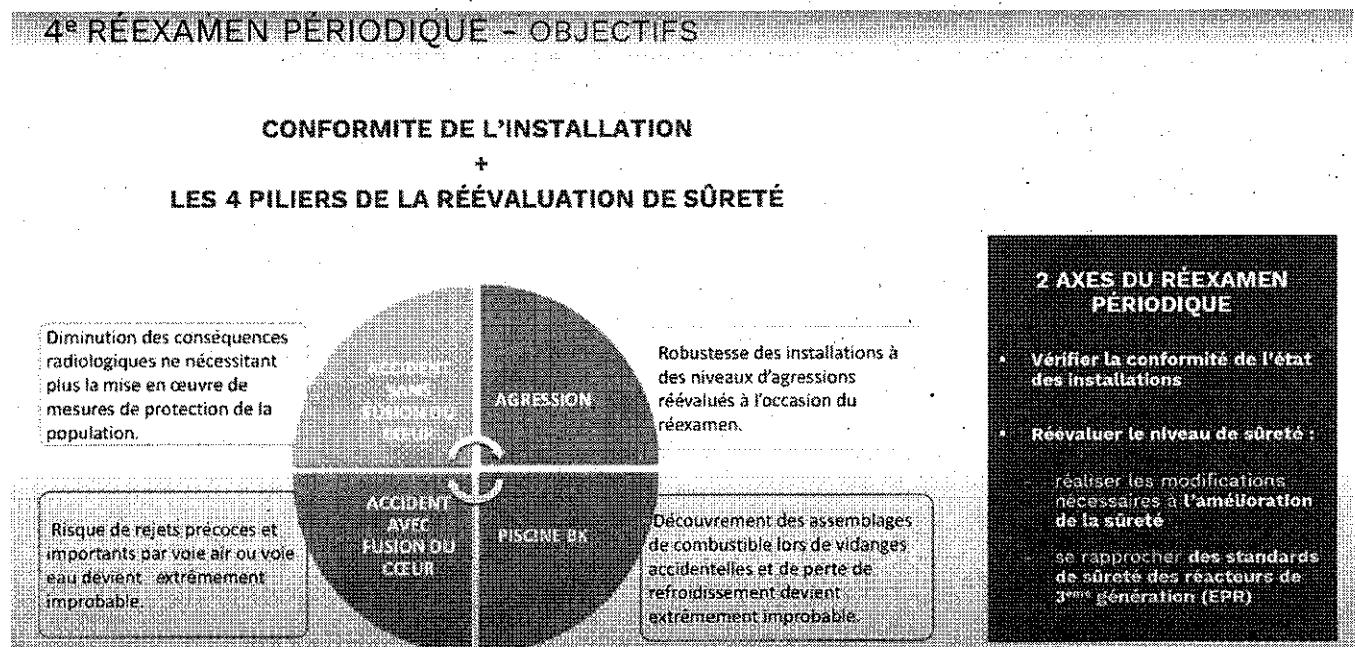


A chaque réexamen périodique, un long travail d'élaboration est mené par EDF et l'ASN pour définir le programme du réexamen et les niveaux de sûreté à atteindre.

- * C'est le cas pour le 4^e réexamen périodique des réacteurs 900 MWe pour lequel le travail a débuté en 2013.
- * L'ASN a fixé à EDF des objectifs de sûreté à atteindre pour pouvoir continuer à exploiter ses réacteurs 900 MWe, ce qui conduit à de nombreuses améliorations de sûreté.
- * A l'issue de l'examen et après prise en compte des éléments recueillis dans le cadre de l'enquête publique, l'ASN valide les dispositions encadrant la poursuite de fonctionnement des installations.
- * Cette décision fera l'objet d'une consultation du public.

Il y a une spécificité pour ce 4^{ème} réexamen de sûreté c'est qu'à l'issue il y a une enquête publique qui vise à interroger le public sur les dispositions qui sont proposées par EDF à l'issue de cette 4^{ème} visite décennale. Sur la base de cette enquête publique, l'Autorité de Sécurité

donnera un avis, des prescriptions à EDF et des autorisations sur les travaux à réaliser après la 4^{ème} visite décennale donc c'est un dispositif un peu particulier qui a été introduit dans le Code de l'Environnement qui n'existe pas avant et qui est requis pour les réacteurs qui dépassent les 35 ans d'exploitation. C'est un dispositif nouveau cette enquête publique, cette consultation du public, il faut aussi qu'on fasse la pédagogie de cette consultation : ce n'est pas une consultation pour ou contre le nucléaire ou pour ou contre la poursuite de l'exploitation, c'est vraiment une consultation sur les travaux qui sont proposés par EDF après la 4^{ème} visite décennale. Sur la page d'après en complément :

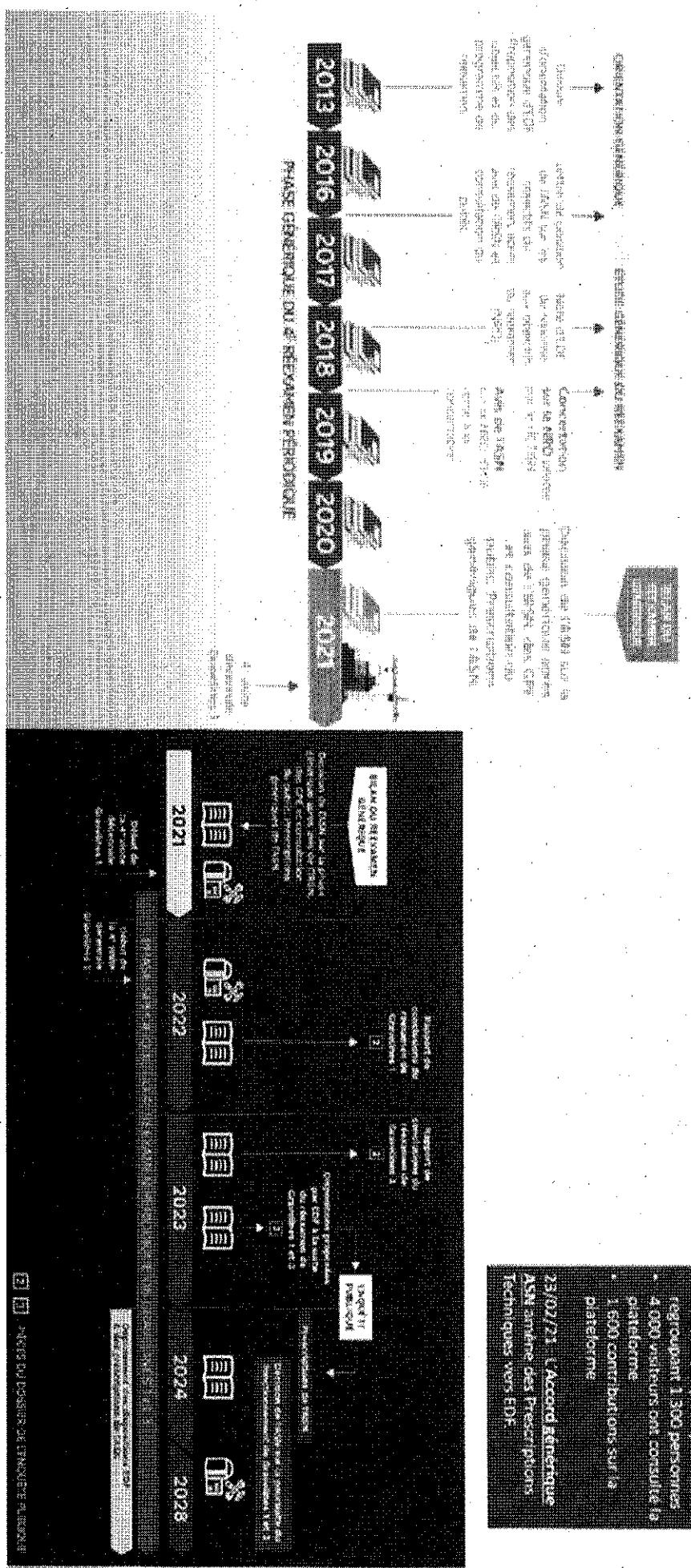


Chaque visite décennale a des objectifs de sûreté à réaliser. Là, ce que vous avez à l'écran, ce sont les dispositifs ou les actions particulières pour le 4^{ème} réexamen périodique. Alors comme à chaque fois on a des examens de conformité, c'est-à-dire qu'on s'assure que l'ensemble de l'installation est conforme au plan, à la conception donc on a énormément de contrôles de toute nature pour garantir la conformité de l'installation et puis il y a eu également un certain nombre de sujets qui ont été convenus avec l'Autorité de Sécurité, des objectifs à atteindre par EDF pendant cette 4^{ème} visite décennale. Parmi ces objectifs, il y en a 4 qui sont à l'écran. Il y a des objectifs et des modifications concernant les agressions c'est-à-dire la robustesse des installations vis-à-vis des agressions et on entend par agression : tornade, foudre, séisme, inondation interne, inondation externe. On a également des dispositions sur le refroidissement de la piscine combustible pour éviter le découvrement des assemblages et garantir le refroidissement des assemblages de combustible en piscine. Et puis on 2 autres sujets qui sont : accidents avec et sans fusion du réacteur qui conduisent à avoir des modalités ou des modifications particulières pour éviter l'accident avec fusion et si on est avec fusion, limiter les conséquences externes. Ce sont les 4 objectifs importants à l'occasion de cette 4^{ème} visite décennale et pour les travaux qui sont proposés après. Il y a également d'autres thèmes qui ne sont pas détaillés là mais qui sont aussi des thèmes sur la poursuite de l'exploitation au-delà de 40 ans, c'est-à-dire avec les sujets de vieillissement, d'obsolescence des matériels. Sur la page d'après, nous vous présentons le planning de toute cette opération.

LE 4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE - Le planning global

06/09/18 -> 31/03/19
Concertation du public sur le

- PASTORALISM



Pour vous montrer également que le sujet qui nous concerne maintenant c'est un sujet qui a été ouvert entre l'Autorité de Sûreté et EDF depuis 2013 puisqu'il faut du temps pour déterminer les objectifs des prochaines visites décennales et donc pour les 4^{èmes} visites décennales les travaux entre EDF et l'Autorité de Sûreté ont démarré en 2013. Ils ont donné lieu à un certain nombre d'échanges sur les objectifs à atteindre et sur comment on atteignait ces objectifs, par quelles modifications, par quelles dispositions on atteignait ces objectifs. Il y a eu un certain nombre d'études génériques et à l'issue de ces études génériques, il y a eu une concertation nationale en 2018 et 2019 sous couvert du Haut Conseil à la Transparence à la Sûreté Nucléaire qui visait à interroger le grand public sur est ce que ce qui a été proposé par EDF à l'ASN est suffisant ? Est-ce qu'il faut faire autre chose ou différemment ? À l'issue de cette concertation il y a eu un bilan de cette concertation générique, l'Autorité de Sûreté a pris une décision sur ce qu'il fallait faire sur les réacteurs et donc cela a commencé sur les réacteurs de Tricastin dans le sud est donc il y a eu 2 réacteurs de Tricastin qui ont déjà passé leurs visites décennales et leur enquête publique et il y a eu 3 réacteurs sur le site de Bugey qui ont également passé leurs visites décennales et leur enquête publique. Pour ce qui concerne Gravelines, nous avons réalisé les 2 visites décennales des réacteurs 1 et 3 en 2021 et 2022 et nous sommes maintenant dans la phase où nous consolidons ce qui a été réalisé donc tout ce qu'on appelle la phase A donc on est en train d'établir des documents qui permettent de faire la synthèse de tout ce qui a été réalisé et qui permettent aussi de montrer ce que l'on propose à l'issue de ces visites décennales. Dans le processus, on va rentrer dans le détail juste après, on vise une enquête publique cette année sur les 2 réacteurs et puis à l'issue de cette enquête publique l'Autorité de Sûreté également se prononcera et formulera un certain nombre de prescriptions à EDF pour la suite des bonifications à réaliser. Alors quelques mots sur ce qui a été réalisé justement sur ce qu'on appelle la phase A sur les visites décennales.

3

Les travaux réalisés Phase A = Visites décennales

REPRÉSENTATION DES INCONVÉNIENTS SELON LES PARTIES DE L'INSTALLATION

Source froide en circuit "ouvert"

Check up complet en Visite Décennale

La visite décennale comprend

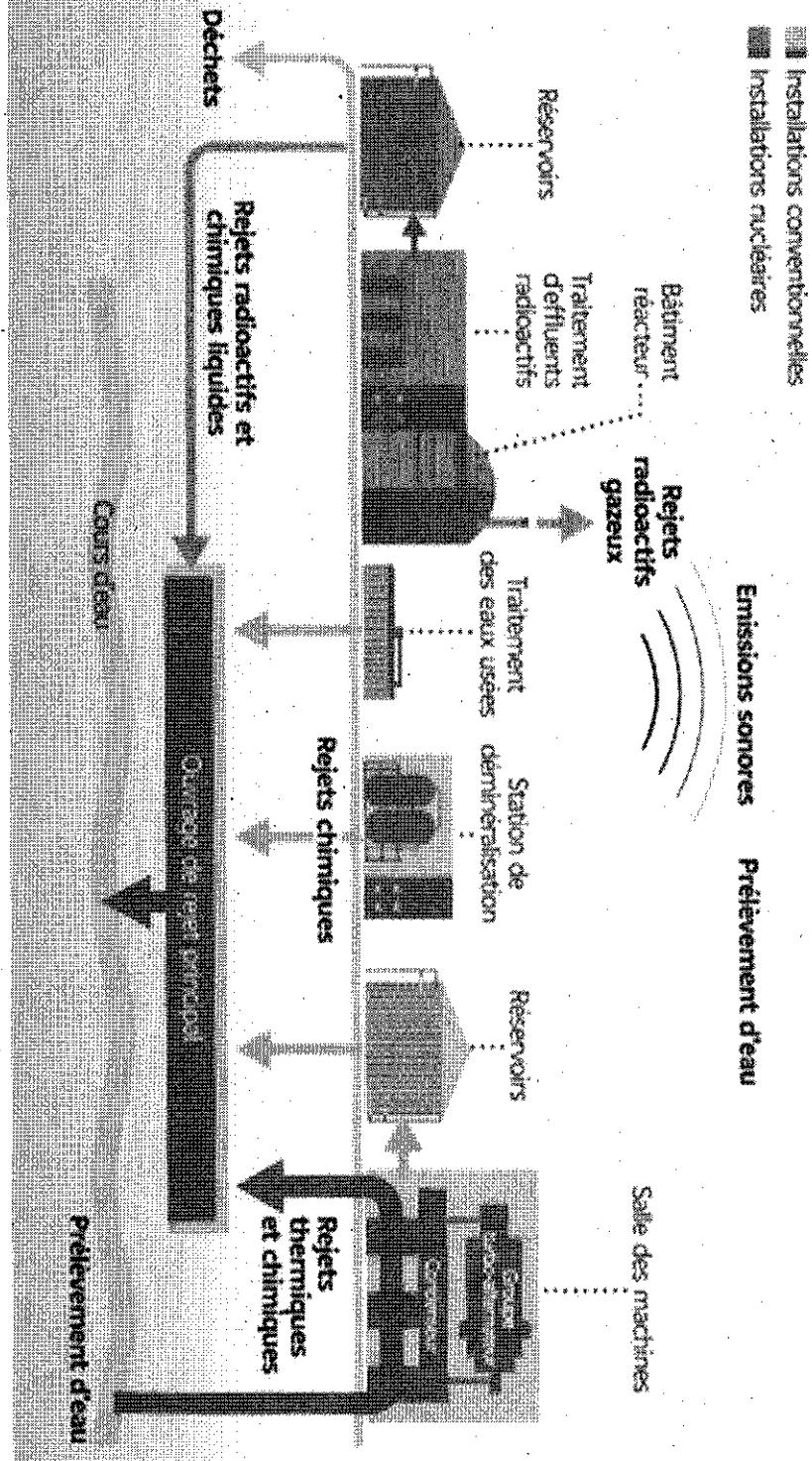
- 3 examens réglementaires: le contrôle de la cuve du réacteur, l'épreuve hydraulique du circuit primaire, l'épreuve d'encinte du bâtiment réacteur.

1. Examen de la Conformité de l'installation pour contrôler le respect de l'ensemble des exigences techniques

l'analyse des inconvénients →

- analyse de la maîtrise du fonctionnement et de l'assurance

- L'intégration de modifications matérielles (descriptions physiques répondant au 4ème renouvellement de sûreté)



C'est écrit en petit, j'en suis désolé, mais vous aurez le document, on a des examens qui sont classiques qu'on réalise à chaque visite décennale, c'est l'épreuve hydraulique du circuit primaire c'est-à-dire qu'on monte le circuit primaire à 205 bars alors que normalement il fonctionne à 155 bars pour s'assurer qu'il n'y a aucune fuite, aucune incidence, aucune détérioration du circuit primaire. On réalise également un contrôle complet de la cuve du réacteur avec une machine qui est immergée dans la cuve et qui fait des contrôles pendant plusieurs semaines sous tous les angles pour garantir également qu'il n'y a pas eu d'incidence sur le matériau du réacteur et puis on fait également une épreuve enceinte c'est-à-dire qu'on monte en pression l'intérieur du bâtiment réacteur à 5 bars alors que normalement il fonctionne à 1 bar, la pression atmosphérique, pour s'assurer également qu'à 5 bars il n'y a pas de fuite du bâtiment réacteur. On réalise également un certain nombre de modifications dont je vais parler juste après, cela c'est sur la partie « risques ». Et puis on regarde aussi la partie « inconvénients », ce sont des terminologies du Code de l'Environnement et les inconvénients, c'est l'impact de la centrale lors du fonctionnement normal. Alors ça peut être par exemple un impact sonore, est-ce que la centrale fait du bruit dans son environnement ? Les rejets, les transports pour accéder, il y a un certain nombre d'inconvénients qui sont analysés, je ne vais pas forcément rentrer dans les détails puisque le cœur finalement d'une visite décennale, c'est plutôt les risques et comment on gère les risques. Sur le schéma suivant vous avez quelques exemples de ce qui a été réalisé, ce qu'on va réaliser dans le cadre de ce qu'on appelle le noyau dur, c'est en petit aussi désolé.

PRINCIPALES DISPOSITIONS REALISEES

3^e voie électrique
noyau sur

3^e voie de
refroidissement de la
pisine combustible

3^e voie de
refroidissement du
bâtiment réacteur

Modération optimale

Installation des
accélérateurs des
radioisotopes

Chambres
d'irradiation
de type A et B

Chambre d'irradiation
de type C

Chambre d'irradiation
de type D

Chambre d'irradiation
de type E

Chambre d'irradiation
de type F

Chambre d'irradiation
de type G

Chambre d'irradiation
de type H

Chambre d'irradiation
de type I

Chambre d'irradiation
de type J

Chambre d'irradiation
de type K

Chambre d'irradiation
de type L

Chambre d'irradiation
de type M

Chambre d'irradiation
de type N

Chambre d'irradiation
de type O

Chambre d'irradiation
de type P

Chambre d'irradiation
de type Q

Chambre d'irradiation
de type R

Chambre d'irradiation
de type S

Chambre d'irradiation
de type T

Chambre d'irradiation
de type U

Chambre d'irradiation
de type V

Chambre d'irradiation
de type W

Chambre d'irradiation
de type X

Chambre d'irradiation
de type Y

Chambre d'irradiation
de type Z

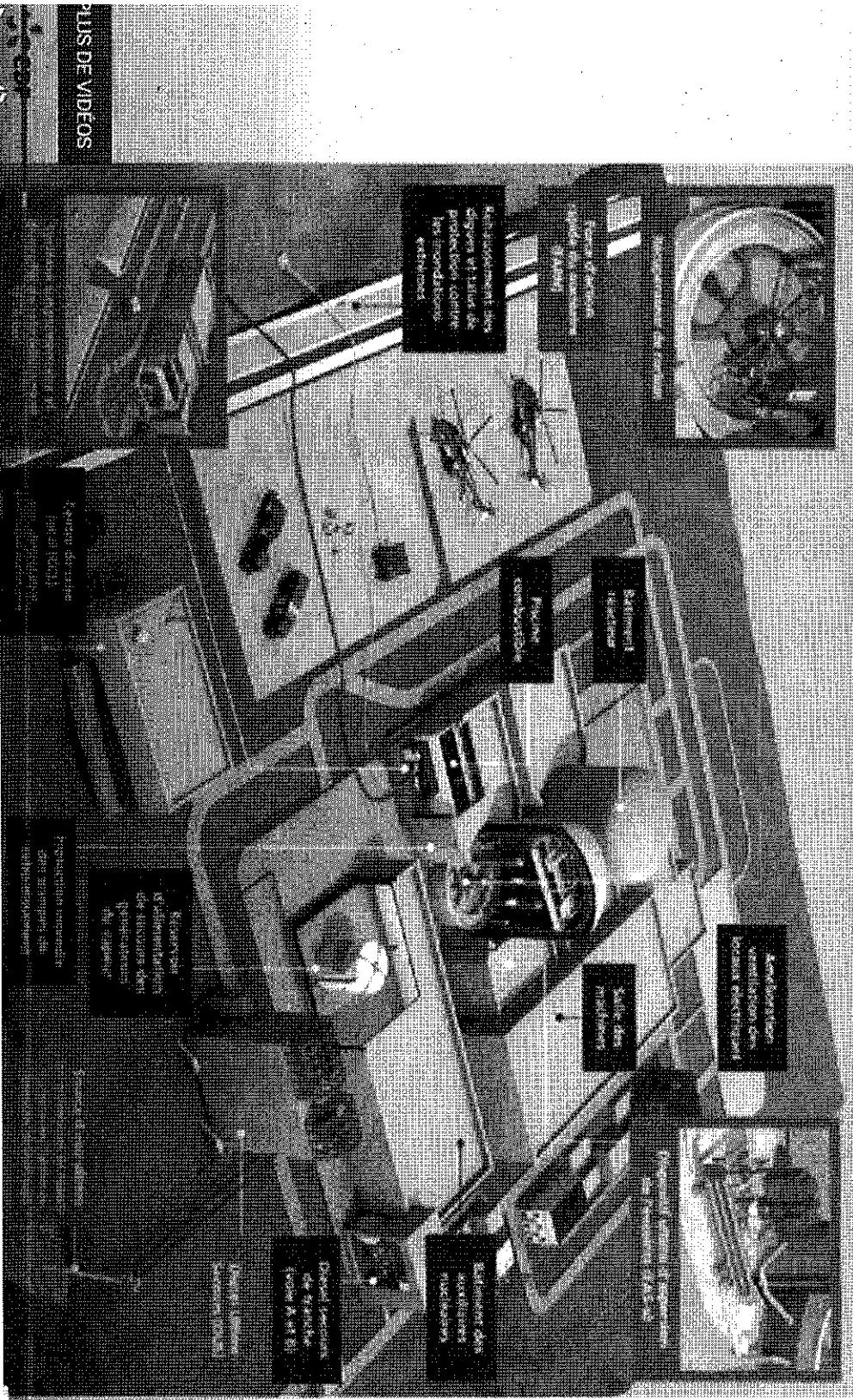
Quelques chiffres

• + de 25 000 h de travail
de recherche

• 4 000 intervenants

• 150 partenaires

• Env 200 entreprises
partenaires



PLUS DE VIDEOS

Juste pour décrire le schéma au milieu vous avez le bâtiment réacteur en éclaté, en 1^{er} plan vous avez le Diesel d'Ultime Secours pour le réacteur et puis dans les encadrés vous avez quelques modifications qui ont été réalisées ou qui vont être réalisées dans le cadre du noyau dur. Déjà ce qu'il faut retenir, dans ce noyau dur, on met en place un circuit électrique, ce qu'on appelle une voie électrique complètement nouvelle et alimentée de manière séparée par le Diesel d'Ultime Secours c'est-à-dire qu'on a déjà un certain nombre de systèmes électriques qui existent qui sont redondants et donc on rajoute un 3^{ème} circuit électrique qui est alimenté de manière complètement indépendante par un Diesel d'Ultime Secours et c'est ce qu'on appelle la voie électrique noyau dur. On a également un dispositif de refroidissement de la piscine combustible complémentaire, on a un dispositif également de refroidissement pour l'enceinte du réacteur, on a un système complémentaire pour le refroidissement de l'enceinte du réacteur. Pour le dire autrement, lorsqu'on a un accident qui met en pression le bâtiment réacteur on a un système de douche en fait qui existe qui permet de refroidir l'intérieur du réacteur et donc de baisser la pression. Dans les modifications également qui ont été réalisées dans le coin en haut à gauche on a ce qu'on appelle le récupérateur de corium, là c'est dans le cadre de l'accident avec fusion du cœur, c'est-à-dire que le corium s'écoule en dessous du réacteur et donc il y a des modifications qui ont été faites pour pouvoir renforcer la dalle de béton qui va récupérer le corium et après pouvoir refroidir ce corium pour éviter une dispersion sous la centrale donc cela ça a été réalisé. Un certain nombre de dispositions de cette nature-là et également des choses qui sont plus anciennes vous avez les petits hélicoptères qui sont là c'est ce qu'on appelle la force d'action rapide du nucléaire donc cela c'est déjà existant mais ça fait partie des dispositions post Fukushima qui ont été réalisées. Voilà quelques exemples, il y en a un autre qu'on va citer juste après vous avez un petit réservoir blanc qui est juste à côté du Diesel d'Ultime Secours, c'est un réservoir d'eau supplémentaire qui a été installé pour refroidir également les générateurs de vapeur. Je ne vais pas vous embêter plus longtemps sur les modifications mais pour vous montrer que ce ne sont que quelques modifications parmi toutes celles qui ont été réalisées mais les plus emblématiques, on va dire. Sur la page suivante, la phase B, ce qui est soumis à l'enquête publique on a d'autres modifications qui sont aussi représentées sur le petit dessin suivant.

4

Les travaux restants à réalisés Phase B

Soumis à l'Enquête Publique

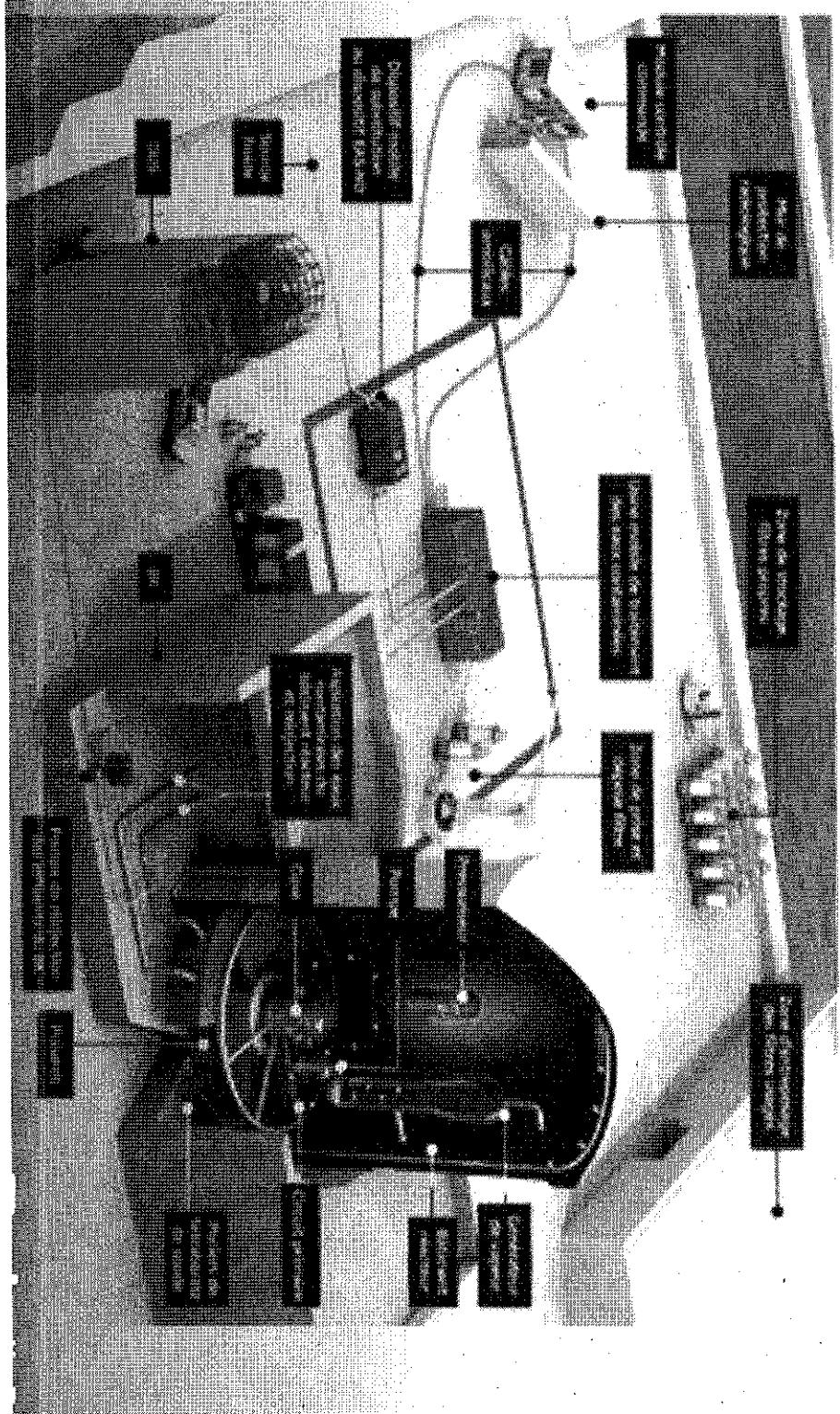
Une seconde phase d'amélioration de la sûreté

à engager jusqu'en 2028 pour les réacteurs n°1 et 3.

En complément de ces modifications déjà réalisées, une seconde phase de travail (phase B) sera mise en œuvre à

1. et 2025 pour Gravelines 3. L'installation des équipements de superémissaires principaux suscitera une révolution dans le secteur.

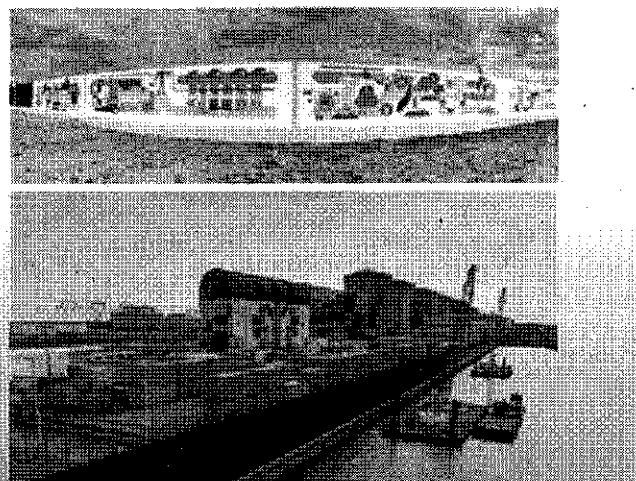
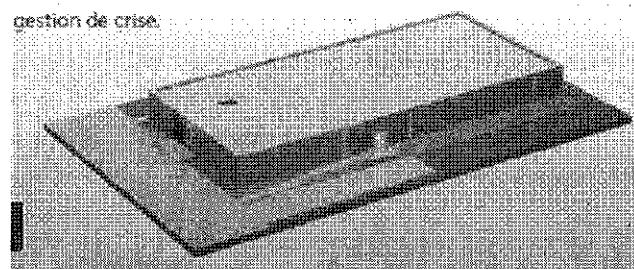
- Une alimentation utile de secours des générateurs de vapeur
 - Une pompe supplémentaire pour nettoyer les deux chambres du circuit primaire
 - Une autre pompe supplémentaire pour assurer la circulation dans les canalisations de refroidissement



On a une nouvelle alimentation de secours des générateurs de vapeur, donc on a un nouveau réservoir d'eau et on a aussi une nouvelle alimentation de secours de ces générateurs de vapeur. On a des dispositions pour récupérer les effluents pour éviter d'envoyer les effluents radioactifs à l'extérieur de l'environnement donc on les récupère, on les traite et on les réinjecte dans les bâtiments et on a un certain nombre de protections anti tornade par exemple qui sont sur les matériels, le Diesel d'Ultime Secours c'est un exemple et puis sur des réservoirs importants que l'on veut préserver, on met des dispositions anti tornade. On peut passer aux dispositions qui sont proposées, j'en ai déjà parlé il y a aussi l'alimentation en eau par des pompages ou des réservoirs complémentaires. Dans les dispositions complémentaires qui sont proposées le dessin du bâtiment, c'est le Centre de Crise Local (CCL) qui sera refait complètement.

Les équipements supplémentaires du 4^{ème} réexamen périodique relatifs à l'ensemble du site de Gravelines.

D'autres dispositions complémentaires concourent également à la réussite du 4^{ème} réexamen périodique du site. C'est le cas, de la protection périphérique contre les inondations externes, achevée en 2022, ou encore de la construction à venir en 2025, d'un nouveau Centre de Crise Local (CCL) destiné à accueillir les équipes mobilisées dans le cadre d'une éventuelle gestion de crise.



Actuellement, on a déjà un CCL mais par contre qui ne permet pas d'accueillir l'ensemble des intervenants de manière autonome y compris avec lits, alimentation, alimentation électrique permanente, donc là on refait complètement le bâtiment et c'est une base de vie complètement autonome et qui résiste à toutes les agressions et tornades, qui permet de gérer une crise en toute protection et avec toutes les équipes. Sur la droite vous avez la PPINO qui est déjà réalisée, pour le coup, et on en a profité pour faire une petite touche artistique sur le mur. Sur la partie enquête publique en tant que telle, encore une fois dans le cadre règlementaire actuel qui pourrait évoluer, mais nous sommes dans le cadre actuel, nous sommes sur une enquête public pour les réacteurs 1 et 3.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE DES UNITÉS N°1 & 3 DE LA CENTRALE DE GRAVELINES

- Enquêtes publiques conjointes pour les unités n°1 et 3 au mois de novembre 2023.
 - Avec un dossier par unité de production.
 - La Préfecture du Nord coordonne l'enquête.
 - Un périmètre d'enquête physique de 5 km
 - Des permanences seront tenues par les commissaires enquêteurs dans les 6 communes du périmètre des 5 km (3 dans le Pas de Calais et 3 dans le Nord : Saint Folquin, Oye Plage, Saint Omer Capelle, Grand fort Philippe, Loon Plage, Saint Georges sur l'Aa et Gravelines, Information et diffusion du dossier d'enquête au format électronique à l'ensemble des communes de la zone PPI (20km)).
 - Une information et présentation sera réalisée également au Bourgmestre de la ville de la Panne (Belgique)
 - Mise en place d'un registre dématérialisé lors de l'enquête publique au mois de novembre 2023.
 - La commission technique de la CLI travaille pour émettre un avis.
 - Pour rédiger leur analyse, les commissaires enquêteurs s'alimentent : de leur propre instruction du dossier, de l'avis du public via les registres, de l'avis de la CLI, de l'avis des collectivités.
- Le rapport des commissaires enquêteurs sera transmis à la Préfecture puis à l'ASN, ce dernier transmettra l'avis par réacteur à EDF.

L'ensemble des communes du secteur PPI seront informées et donc disposeront d'un dossier complet avec une information de la population, affichage, et avec par contre des permanences d'enquête physique que l'on propose au Préfet à 5 kms autour de la centrale tout simplement pour prendre en compte le retour d'expérience des autres centrales. Par exemple, à Tricastin dans les 5 kms, il y a une dizaine de communes, il y a eu 18 passages dans les permanences physiques et par contre sur le registre dématérialisé c'est-à-dire le site internet de l'enquête publique, il y a eu 1 800 participations donc on voit bien que les permanences ne reçoivent quasiment personne. Sur Bugey sur une quinzaine de communes aussi à 5 kms, il y a eu 45 passages et 2 800 interventions sur le site internet donc voilà c'est pour cela qu'on limite à 5 kms les permanences physiques. Il y aura bien sûr un site internet où les gens pourront accéder à l'ensemble des informations et pourront évidemment déposer des contributions et il y aura aussi des commissaires enquêteurs qui seront nommés, avec une enquête publique que l'on pense durer 30 jours. Sur la page d'après, il y aura quelques points qui reprennent ce que je viens de vous dire.

LE 4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE - LE PLANNING ENVISAGÉ POUR GRAVELINES

Les enquêtes publiques conjointes concernent les réacteurs ayant passé leur 4^{ème} visite décennale et leur réexamen de sûreté, à savoir les réacteurs 1 et 3.

Quelques dates des relations d'EDF avec les parties prenantes externes :

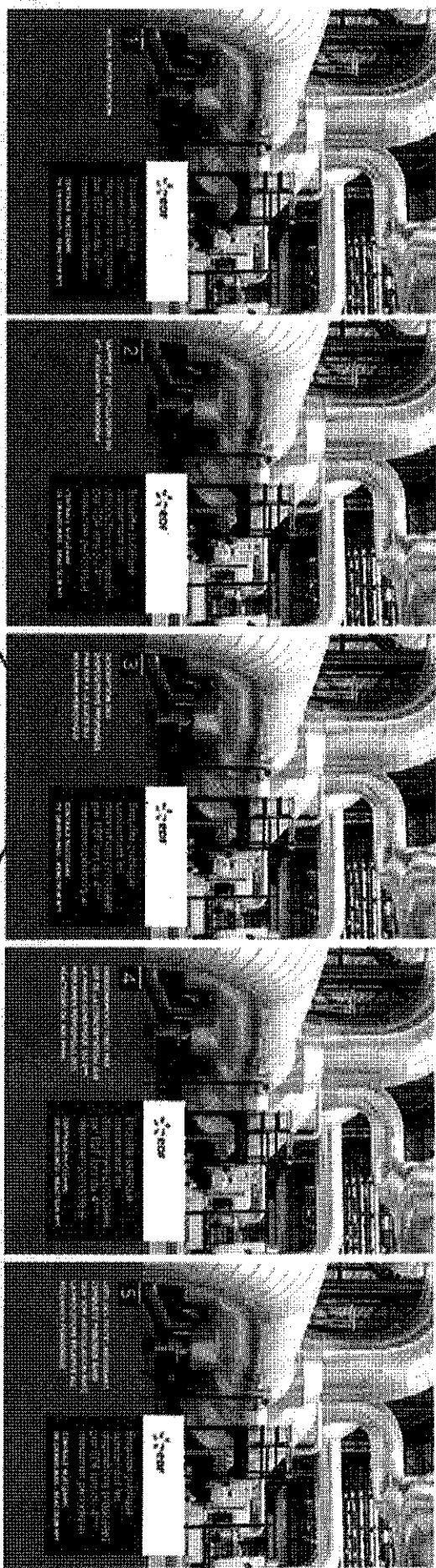
- CLI plénière réalisé le 27/02 et commission technique le 11/04.
- 3 autres dates programmées pour la CLI le 15/05, le 08/06 et le 29/06.
- Rencontre des maires du périmètre 5km : Réalisée. En cours, présentation en conseil municipal (le 14 avril, à la mairie de Gravelines)
- Echanges sur les modalités et processus avec la Préfecture et l'ASN : en cours
- Présentation aux parlementaires ayant visité la centrale
- Comité d'ancrage territorial et commission territoriale CCI : d'ici l'été
- Etc ...

avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24
Réception des documents	Echange ASNL et Préfecture	Séminaire TA par la Préfecture	Échanges avec les partenaires extérieurs	Enquête publique	Pré-séance de la commission de sûreté	Présentation à la CE	Présentation à la Préfecture avec en annexe le rapport de la commission de sûreté	Présentation à l'ASN		
accordé au préfet										
réaction ASNL										
dosser au Préfet										

On a aussi une démarche un peu plus de détail d'analyse du fond du dossier avec une Commission Technique de la CLI, donc on a une 1^{ère} réunion technique cette semaine et on en a 3 autres qui sont programmées d'ici le mois de juin et de la même manière que les collectivités qui le souhaitent, la CLI pourra donner un avis sur sollicitation du Préfet pour ces enquêtes publiques. Vous avez le planning un peu plus détaillé en ce qui nous concerne nous sommes actuellement dans la phase où on finit de rédiger les documents qui seront mis à disposition du public, on a aussi des échanges avec l'Autorité de Sûreté qui est garante de la conformité des documents qu'EDF produit et courant mai on va rentrer dans une procédure un peu plus claire on va dire vis-à-vis de la Préfecture avec une sollicitation de l'ASN de la part d'EDF et puis l'ASN vis-à-vis du Préfet pour lancer le processus d'enquête publique. L'été sera consacré à la sollicitation du Tribunal Administratif pour désigner le Commissaire Enquêteur, on voit une désignation des commissaires à la rentrée et puis après on va rentrer dans l'accompagnement des commissaires enquêteurs, la préparation de l'enquête publique par les commissaires enquêteurs et puis une enquête publique que nous envisageons au mois de novembre 2023, à l'état actuel des échanges avec les services de la Préfecture. À l'issue on a un certain nombre d'échanges avec la commission d'enquête, avec le comité de sûreté pour prendre en compte les conclusions de la commission d'enquête. Encore une fois, je me permets d'insister c'est le schéma dans le cadre actuel qui peut changer avant l'été et donc ça pourra changer ce que je vous dis, ça ne changera pas les modifications que je vous ai citées puisque ce sont des travaux qui sont réalisés ou qui sont proposés par contre ça changera la procédure et peut-être le moment où on fera ces enquêtes publiques. Dernière présentation, ce sont les documents.

CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PAR TRANCHE

Exemple : le dossier d'enquête publique pour le réacteur n°1:



Pièce 1

Note de présentation

Pièce 2

Rapport de conclusion du

4^e réexamen périodique

de Gravelines n°1

Pièce 3

Description des dispositions proposées par l'exploitation à la suite du réexamen périodique

Pièce 4

Bilan des actions de concertation mises en œuvre pour la partie commune du 4^e réexamen périodique de 300 MWs

Pièce 5

Textes régissant l'enquête publique ainsi que son articulation avec la procédure relative au réexamen périodique

On va mettre à disposition du public 4 documents sur lesquels le public aura à se prononcer. Une note de présentation de la centrale et de ce qui a été réalisé jusqu'à la 4^{ème} visite décennale. Un 2^{ème} document qui est très complet très technique qui est le rapport de conclusion du 4^{ème} réexamen de sûreté qui vraiment détaille tout ce que je viens de vous dire sous l'angle des agressions, des risques, de la conformité, du vieillissement, de la poursuite d'exploitation, un document plus synthétique qu'on appelle la pièce 3 qui est l'objet de l'enquête publique qui présente au public les dispositions proposées par EDF après la 4^{ème} visite décennale, puis après des documents standards qu'on retrouve sur tous les réacteurs qui est un 1^{er} document sur le bilan de la concertation réalisée en 2018/2019 et puis un 2^{ème} document sur les textes applicables pour l'enquête publique. Alors ces documents rentrent quand même dans de la technique, dans le sujet même si notamment sur les pièces 1 et 3 on essaye de faire de la pédagogie sur le sujet. Au total l'ensemble des documents représente à peu près 700 pages donc ce qu'on va s'attacher à faire dans le registre internet c'est de faire des extraits de ces documents pour faciliter la navigation et par exemple si une personne veut savoir ce qui a été fait pour le refroidissement de la piscine combustible, il y aura un accès direct à cette partie-là du document plutôt que de se perdre dans tous les documents donc notre objectif même si le sujet est réglementaire et un peu technique c'est de faciliter l'accès à l'information au public pour qu'il puisse se prononcer, que ce ne soit pas une boîte noire... C'est quand même notre objectif de transparence. Voilà en quelques mots, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire sur le sujet.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le Directeur, il était intéressant de prendre acte de tout cela, on va ouvrir les questions à l'assemblée, moi j'avais une 1^{ère} question sur les déchets nucléaires entre ce qui était décidé au départ, ce qui a été mis en œuvre et ce qui se fait aujourd'hui, ce qui se fera demain. Est-ce qu'il y a eu dans la doctrine des évolutions sur ce sujet, du type de déchet stocké, du type de déchet transféré, est-ce que cela a évolué ou finalement on est resté sur ce qui avait été décidé au départ ?

Monsieur VITÉ : Alors je ne suis pas un spécialiste complètement des déchets, ce que je peux vous dire c'est qu'on poursuit l'exploitation dans les mêmes modalités que les 40 premières années et qu'a priori on n'a pas d'évolution en termes de volume de production de déchets par contre on a en permanence amélioré les filières de traitement des déchets que ce soit des déchets conventionnels ou des déchets nucléaires, on est en permanence sur une ingénierie de la filière des déchets et il y a aussi toute une démarche sur les déchets ultimes on va dire, les plus radioactifs, il y a aussi des concertations en cours sur le stockage à Bure. Il y a toute une démarche d'optimisation et de traitement de ces déchets ultimes.

Monsieur le Maire : Bien, est-ce que vous avez des questions, il y a des connasseurs dans l'assemblée ?

Monsieur BOONEAES : Oui, Monsieur le Maire, solliciter Monsieur le Directeur, vous faisiez allusion à 72 embauches en 2023 et on a lu ce matin dans la presse qu'EDF bloquait les embauches, vous pouvez nous donner un peu de précisions, est-ce que c'est momentané, est-ce que cela impactera Gravelines ou pas ?

Monsieur VITÉ : J'ai découvert comme vous l'information, je ne vais pas pouvoir vous donner plus de détails que cela vu la proximité de l'information et je ne suis pas en mesure de commenter non plus les propos du président d'EDF donc on va laisser un peu de temps. Je sais qu'il y a encore quelques jours de réflexion et de poursuite au-delà de l'annonce qui a été faite donc je pense qu'il faudra qu'on en reparle le moment venu.

Monsieur le Maire : Bien, Laurent NOTEBAERT ?

Monsieur NOTEBAERT : J'avais 2 questions. La 1^{ère} c'est vrai qu'une enquête publique suite à ces travaux c'est toujours intéressant en termes de transparence mais ce qui me laisse un petit peu interrogatif c'est que comme finalement c'est quand même technique, comment la population peut faire des commentaires sur les travaux ? Vous avez parlé de 1 800 posts qui ont été mis sur internet, et que derrière justement l'ASN pouvait faire de nouvelles recommandations de travaux suite à l'enquête publique, donc est-ce que vous pouvez illustrer cela ?... Parce que je me demande comment on peut nous, habitants, faire des remarques qui font que derrière l'ASN demande de faire de nouveaux travaux ? Cela, c'est ma 1^{ère} question. La 2^{ème}, on a vu que sur plusieurs centrales, suite à des révisions, on peut appeler cela comme ça, un peu comme pour les voitures, il y a eu de gros soucis qui ont été détectés notamment sur les cuves ou des tuyauteries, est-ce que si j'ai bien compris là sur Gravelines c'est sur les 2 premiers réacteurs qui dans les révisions des 40 ans sont sondés, est-ce que Gravelines est typiquement le genre de centrale qui peut avoir ce genre de problème ? Ou est-ce qu'en termes de construction, cela a été différent et donc on est en quelque sorte un petit peu protégé ? Parce que moi j'ai un petit peu de mal à comprendre que des centrales sont touchées plutôt que d'autres, est-ce qu'en termes de construction, il y a des origines qui font qu'on peut retrouver ce genre de problème ici ou pas ? Merci.

Monsieur VITÉ : Alors vous avez raison le sujet est forcément compliqué pour le grand public pour aborder ces enquêtes publiques et c'est pour cela que nous, notre objectif, c'est déjà dans les pièces qu'on va rédiger, mise à part la pièce 2 qui est une pièce technique qui est aussi transmise au Ministère, pour les pièces 1 et l'objectif c'est de faire en sorte dans la rédaction d'être conforme réglementairement mais d'illustrer le plus simplement possible le sujet. Alors, c'est vrai qu'il y a certains sujets qui sont techniques puisque ce sont des études donc il y a des modifications qui sont assez faciles de compréhension par exemple on rajoute un réservoir d'eau pour alimenter le générateur de vapeur, c'est assez facile d'accès. Par contre sur des études radiochimiques sur la radioactivité du circuit primaire, là ça devient plus compliqué donc dedans, il y a des sujets qui sont compliqués et effectivement qu'on essaye de rendre simples et puis des sujets qui sont plus faciles d'accès pour le grand public à partir de quelques schémas qu'on a mis également dans les documents. Notre objectif déjà dans la façon de mettre les documents en accès, c'est de faciliter la consultation et du coup les commentaires du public. Après pour renseigner le public, il y a aussi un dispositif qui est la Commission Locale d'Informations (CLI) qui a vocation aussi à informer le public et c'est pour ça qu'on rentre dans le détail avec la CLI où on présente ce qui a été réalisé et ce qui a été proposé mais de manière beaucoup plus détaillée tout en restant pédagogique quand même mais de manière beaucoup plus détaillée et du coup c'est aussi à travers la CLI qu'on espère pouvoir faire cette pédagogie vis-à-vis du public. Après ce qui nous rend quand même confiant sur le fait qu'il y aura une participation du public c'est ce qui s'est passé sur les autres réacteurs puisqu'on a quand même entre 1 500 et 1 800 contributions, c'est-à-dire que les gens contribuent, il y en a qui prennent le temps de regarder le document et qui font des remarques donc ce serait inquiétant si on avait eu très peu de commentaires sur le registre dématérialisé, là ça voudrait dire qu'il y a un désintérêt ou une incompréhension. Là on est plutôt sur beaucoup de questions et des questions qui concernent l'enquête publique mais aussi des questions plus larges auxquelles on répond quand même, même si cela ne concerne pas l'enquête publique parce qu'en fait l'exercice d'enquête publique même si le sujet c'est les dispositions proposées après les 4^{èmes} visites décennales, c'est quand même un exercice pour le public de pouvoir s'exprimer, de savoir ce qui est fait dans la centrale. Puisque c'est quand même important de savoir ce qui est fait au bout des 40 ans car c'est quand même un sujet qui revient régulièrement et de pouvoir aussi

s'exprimer même si ce n'est pas la question, sur la poursuite de l'exploitation, sur la cuve du réacteur, sur d'autres sujets et même si ce n'est pas le sujet de l'enquête publique, nous, on s'attache à répondre à l'ensemble des questions. Mais effectivement le nucléaire reste forcément un sujet technique. Pour votre 2^{ème} question sur ce qui a été trouvé sur certains réacteurs et pas sur d'autres alors déjà sur les 4^{èmes} visites décennales comme je le disais, on fait un check up complet au-delà des modifications spécifiques de tous les circuits et de la conformité de l'installation et de toute manière on ne redémarre pas le réacteur s'il y a une non conformité ou s'il y a un problème de robustesse qui est détecté. On a redémarré les réacteurs 1 et 3 parce qu'on avait l'ensemble des éléments de conformité, d'assurance en termes de sûreté notamment qu'il n'y avait pas de problème pour redémarrer les réacteurs. Mais finalement comme à chaque arrêt de tranche, car à chaque arrêt de tranche on a une autorisation de divergence, c'est-à-dire de générer de la réaction nucléaire qui est soumise à l'Autorité de Sûreté et l'Autorité de Sûreté regarde tout ce qui a été fait par la centrale avant de donner son autorisation de divergence et donc de redémarrer. Pour ce qui concerne ce qui s'est passé sur d'autres réacteurs effectivement ce qu'on appelle la corrosion sous contrainte, puisque c'est ce dont on parle le plus souvent alors je vais juste faire un point de pédagogie sur ce que c'est la corrosion sous contrainte parce qu'on entend le terme corrosion, alors ce n'est pas de la rouille sur les tuyaux parce que là, effectivement cela ne serait pas acceptable, c'est une dégradation métallurgique microscopique et qui peut se développer sous un certain nombre de contraintes, de température ou d'effort sur la tuyauterie donc c'est ce qu'on appelle la corrosion sous contrainte. Le terme « corrosion » n'est pas forcément bien choisi mais c'est le terme technique et c'est un phénomène qu'on rencontre sur les réacteurs qui sont de puissance supérieure aux nôtres qui sont de 1 300 ou 1 400 MW, donc des défauts qui ont été détectés par EDF lors de la surveillance et de la maintenance qu'on réalise et qui sont probablement dus à des configurations de circuits un peu différentes entre les réacteurs 900 MW et les réacteurs 1300 et 1450 MW, comme la puissance est un peu plus importante, la configuration des circuits est un peu différente et cela a pu mettre des contraintes lors de la réalisation de ces circuits un peu différents. Il y a eu aussi toute une phase de réparation de soudure à la construction et donc une soudure réparée avec probablement des efforts différents sur cette tuyauterie-là fait que 30 ou 40 ans plus tard on peut avoir ces débuts de fissures sur les tuyauteries. On continue les contrôles car il y a eu un évènement à Penly qui vient de se passer donc on refait un certain nombre de contrôles sur d'autres matériels mais pour l'instant cela ne concerne pas les réacteurs de Gravelines. Ce que je voulais aussi rajouter c'est que ces détections-là étaient faites par EDF et pas par quelqu'un de l'extérieur qui nous a demandé de faire ces contrôles donc c'est EDF qui a détecté ces corrosions sous contrainte et c'est EDF qui a décidé d'arrêter des réacteurs quel qu'en soit le coût. Ce qui montre que notre responsabilité principale c'est la sûreté nucléaire quelles qu'en soient les conséquences et là EDF a arrêté 10 réacteurs pour une durée assez longue avec un coût phénoménal, 30 milliards d'euros mais peu importe c'était notre responsabilité donc voilà c'est ce qu'EDF a réalisé sur la base de ces contrôles et la décision qui a été prise pour garantir la sûreté et ne pas redémarrer dans n'importe quelles conditions. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Monsieur le Maire : Bien, merci. D'autres questions, compléments, interrogations ? Je regarde les agents EDF retraités mais aussi les actifs.

Monsieur FALL : Merci Sylvain, j'avais juste plutôt un complément si on entend que EDF fait des travaux pour améliorer la sûreté sur des enjeux qui ne sont pas forcément... Quand on parle par exemple des agressions type séisme, type inondation un peu comme ce qui a été vécu à Fukushima, on est quand même sur des risques qui sont hautement improbables... Avoir un séisme à Gravelines qui fait qu'on aurait des problèmes sur l'installation, d'un point de vue

probabilité on est quand même assez proche du zéro, mais le risque zéro n'existant pas, EDF a pris en compte le retour d'expérience de Fukushima et se doit comme l'ensemble des exploitants du parc international de mettre des dispositions en place pour pouvoir, au cas où ce risque-là même s'il est hautement improbable, si jamais cela arrivait, qu'on ait les dispositions en place qui permettent de faire face à ce type d'agression. Et si jamais ces agressions venaient à se produire les dispositions qu'ils ont mises en place permettent de faire de la mitigation c'est-à-dire faire en sorte que l'agression qu'on redoutait, certes elle s'est produite, mais par contre le dispositif qui a été mis en place a permis de l'anéantir et que la conséquence elle est de zéro. Donc cela c'est bon de le rappeler parce qu'on peut avoir l'impression qu'on fait des travaux parce qu'il y a de plus en plus de risques, on est sur le même risque, mais avec le retour d'expérience on met en place du matériel, des modifications, on parlait de voie A, voie B, donc là il y a une voie C qui permet si les voies A et B sont défaillantes de pouvoir faire face à des problématiques techniques ou de sûreté.

Monsieur le Maire : Jean-Pierre HERBEZ ?

Monsieur HERBEZ : Moi je voudrais rajouter une petite chose, je pense qu'il faut un peu démysterifier ce qui se dit dans tous les journaux, c'est que la centrale ce n'est pas une vieille centrale, c'est une centrale qui est entretenue, tous les travaux nécessaires et suffisants sont faits, le retour d'expérience d'EDF parce que quand il y a 52 réacteurs qui fonctionnent c'est le retour d'expérience en 1 an, l'équivalent de 52 ans de fonctionnement d'une centrale donc cela c'est important c'est à prendre en compte. Et qu'au vu de ces retours d'expérience comme vous le disiez tout à l'heure quand il y a quelque chose qui interroge, tout de suite il y a une réaction pour maintenir le niveau de sûreté et puis la dernière des choses c'est qu'il y a le retour d'expérience des incidents qu'il y a pu avoir, Three Mile Island aux Etats-Unis, Fukushima, tous les incidents qu'il y a pu y avoir ont entraîné des modifications qui ont fait que le niveau de sûreté est toujours plus important et que l'exigence de l'Autorité de Sûreté du Nucléaire est toujours de plus en plus forte et que EDF respecte cela. Il faut démysterifier un peu, ce sont des centrales qui sont au top de la sûreté aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Mme BEAUSSART tout va bien ?

Madame BEAUSSART : Tout va bien, oui agent EDF retraitée depuis 2008, j'ai quand même passé 30 années sur le site de Gravelines dans différentes fonctions administratives RH, mais jamais je n'ai eu de doute sur tout ce qui était réalisé, les contrôles... Les personnes extérieures, c'est vrai, émettent parfois des doutes mais moi j'ai toujours rassuré tout le monde sur ces interventions et j'ai toujours été sereine au niveau de mon travail, aucun souci et pleine confiance encore pour tout ce qui va se passer.

Monsieur le Maire : Bien, merci. Écoutez, il me reste à saluer votre intervention et à souhaiter une bonne concertation, sachez que nous, on essayera d'encourager les personnes à s'intéresser à ce sujet, c'est quand même un poumon économique majeur et une intégration qui s'est très bien faite à Gravelines, je pense qu'on peut le dire. Le baromètre d'opinion est là pour le démontrer...

Monsieur VITÉ : Exactement.

Monsieur le Maire : On a encore un baromètre qui progresse en termes d'acceptabilité, on a encore vu des évolutions positives. On est parmi peut-être pas les premiers de la classe, mais pas loin...

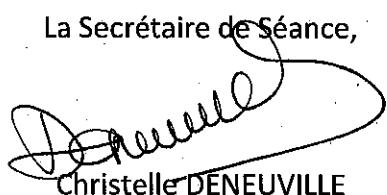
Monsieur VITÉ : On est bien placé oui...

Monsieur le Maire : On est bien placé, ce qui contribue à jouer son rôle dans le fait qu'EDF imagine un avenir encore plus lointain à ce site avec la construction de réacteurs EPR mais cela on aura l'occasion d'en reparler très prochainement, on va laisser le débat public se faire. On ne va pas mettre dans l'embarras EDF même si Madame la Ministre a encore récemment sur France 3 réaffirmé que le site de Gravelines était bel et bien choisi. Merci Monsieur VITÉ, bonne continuation, on se félicite des relations qu'on entretient avec la centrale. Merci.

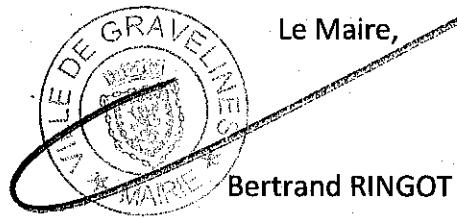
Monsieur VITÉ : Merci Monsieur le Maire pour votre accueil sur cette séance de conseil municipal. Merci à tous.

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 23 JUIN 2023

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le Maire,



Mis en ligne sur le site de la Ville le 27 JUIN 2023

